

RAIFFEISEN

Publication
d'informations sur le climat

2024.

Engagement



3 Publication d'informations sur le climat

4 Liste des abréviations

5 Introduction à la publication d'informations sur le climat

6 1 Gouvernance

9 2 Stratégie climatique

- 9 Cinq domaines thématiques stratégiques
- 11 Opportunités et risques
- 21 Conséquences des risques et des opportunités liés au climat sur les affaires, sur la stratégie et sur la planification financière
- 22 Résilience de la stratégie de Raiffeisen en tenant compte de divers scénarios climatiques

24 3 Gestion des risques

- 24 Intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion globale des risques
- 26 Identification des risques financiers liés au climat
- 27 Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat
- 28 Gestion des risques financiers liés au climat
- 28 Surveillance des risques financiers liés au climat
- 28 Reporting sur les risques financiers liés au climat

29 4 Chiffres clés et objectifs

- 29 Emissions de gaz à effet de serre
- 35 Objectifs
- 38 Chiffres clés

41 5 Plan de transition

Publication d'informations sur le climat



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

En tant que Banque coopérative responsable, Raiffeisen entend contribuer à l'atténuation du changement climatique. Dans la publication d'informations sur le climat, Raiffeisen montre, le long des thèmes de la gouvernance d'entreprise, de la stratégie, de la gestion des risques ainsi que des chiffres clés et des objectifs, comment le Groupe gère les enjeux liés au changement climatique. La publication d'informations sur le climat fait partie intégrante du rapport non-financier du rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

Publication d'informations sur le climat



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Liste des abréviations

Terme/abréviation	Explication
ASB	Association suisse des banquiers
BCE	Banque centrale européenne
BCG	Boston Consulting Group
CHF	Francs suisses
CO ₂	Dioxyde de carbone
C-Sink	Carbon Sink
Emissions de GES	Emissions de gaz à effet de serre
éq	Equivalent
ESG	Environnement, Social, Gouvernance
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
GRE	Grandes entreprises
GRI	Global Reporting Initiative
ISO	International Organization internationale for Standardization
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
KPI	Key Performance Indicator
KRI	Key Risk Indicator
kWh	Kilowattheure
m ²	Mètre carré
m ³	Mètre cube
mio	Million

Terme/abréviation	Explication
n/a	Not available (non disponible)
NDC	Nationally Determined Contributions (contributions déterminées au niveau national)
NGFS	Network for Greening the Financial System
NOGA	Nomenclature générale des activités économiques
NZBA	Net-Zero Banking Alliance
PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
PME	Petites et moyennes entreprises
Protocole GES	Protocole des gaz à effet de serre
PUOR	Project-based Units of Reduction
SBT	Science Based Targets
SBTi	Initiative «Science Based Targets»
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SNBS	Standard Construction durable Suisse
t	Tonnes
TCFD	Task Force on Climate-related Financial Disclosures
UNEP FI	United Nations Environment Programme Finance Initiative (Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement)
VCS	Verified Carbon Standard

Introduction à la publication d'informations sur le climat



Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

L'émission ininterrompue de gaz à effet de serre provoque des dommages graves pour l'être humain et l'environnement, notamment en raison du réchauffement climatique. Le Groupe Raiffeisen génère directement des émissions de gaz à effet de serre (émissions de GES) par ses activités opérationnelles et est également lié, à travers ses activités de financement et d'investissement, à des émissions de GES qui sont en cause dans le changement climatique. En tant que Banque coopérative responsable, il est important pour Raiffeisen de contribuer à l'atténuation du changement climatique. Le présent rapport montre comment Raiffeisen gère les enjeux relatifs au changement climatique et met l'accent sur les thématiques 1) de la gouvernance d'entreprise, 2) de la stratégie, 3) de la gestion des risques et 4) des chiffres clés et objectifs. Par ailleurs, un plan de transition est présenté à la section 5). Ainsi, le rapport respecte également les prescriptions relatives à la transparence sur les questions climatiques énoncées dans le code des obligations (art. 964a ss. CO), l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques ainsi que les obligations de publication définies dans l'annexe 5 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques». La publication d'informations sur le climat fait partie intégrante du → **rapport non-financier** du rapport de gestion du Groupe Raiffeisen.

Des sondages réalisés auprès des parties prenantes ainsi qu'une analyse d'impact effectuée dans le cadre de l'adhésion de Raiffeisen aux Principes pour une banque responsable de l'UNEP FI ont confirmé l'importance de cette thématique pour Raiffeisen. En raison de l'importance stratégique de cette thématique, Raiffeisen soutient différentes initiatives et organisations climatiques. Celles-ci sont énumérées dans le tableau «Importance du changement climatique» ci-dessous:

Importance du changement climatique

Initiatives pour le climat soutenues par Raiffeisen

Initiative	Membre depuis
Au niveau international	
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)	2020
Net-Zero Banking Alliance (NZBA)	2023
Au niveau national	
Fondation Suisse pour le Climat	2008
CEO4Climate	2021

1 Gouvernance



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

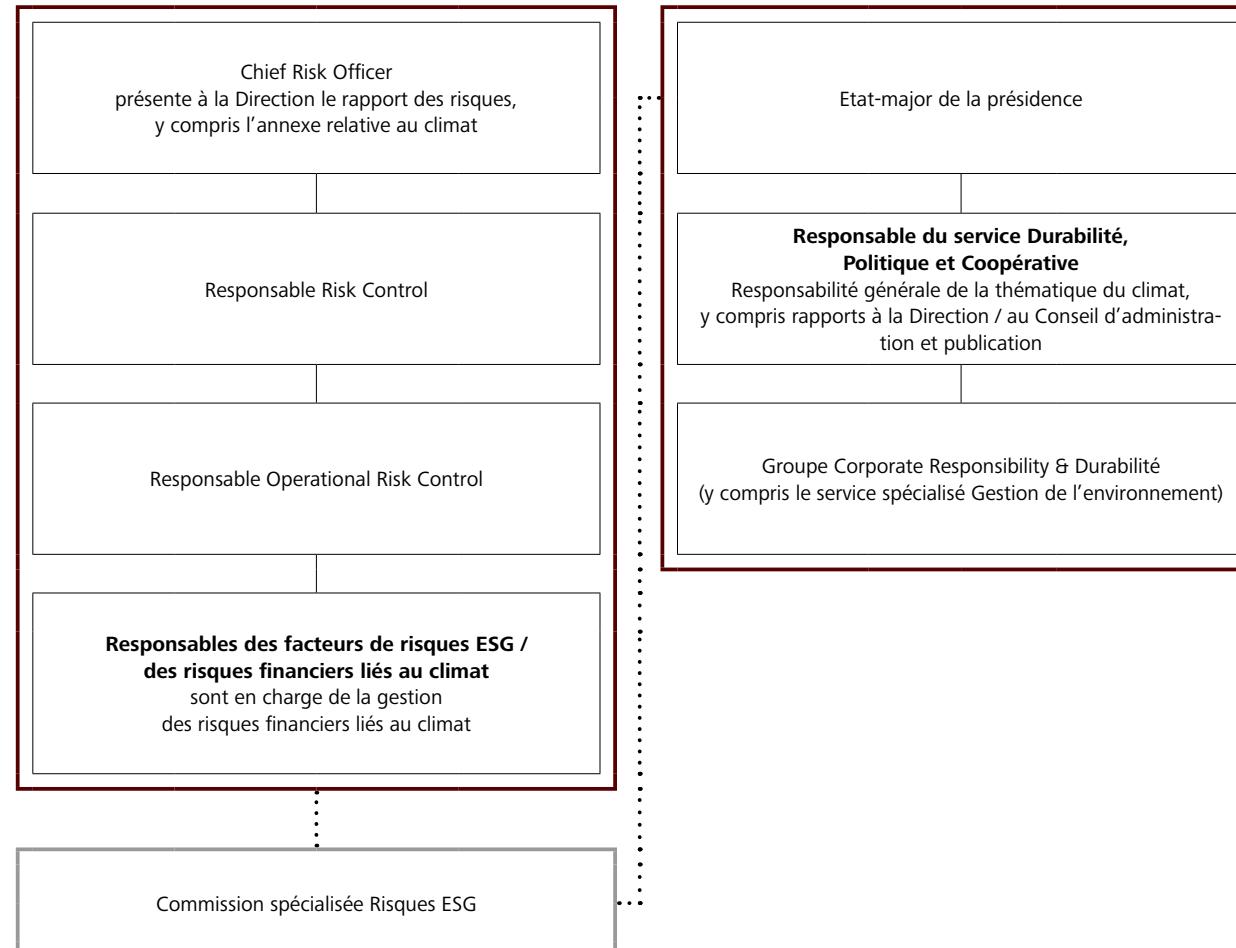
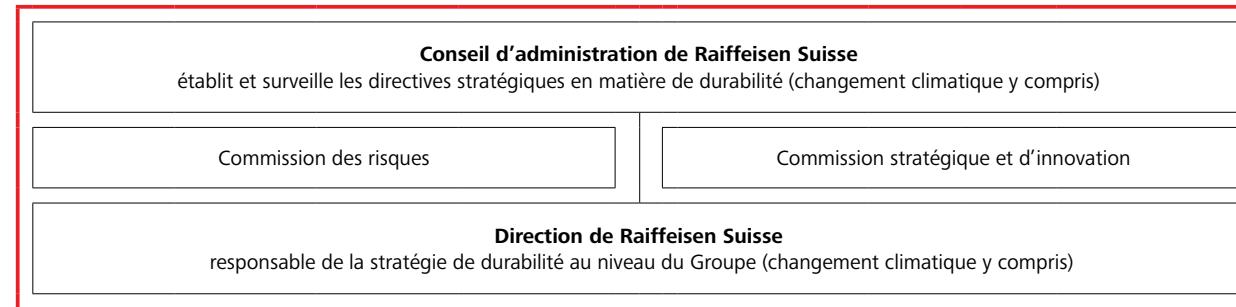
Raiffeisen Suisse est responsable de la stratégie et de la gestion des risques au niveau du Groupe. Les réflexions stratégiques en matière de durabilité relèvent de cette compétence. Cela inclut le changement climatique ainsi que les opportunités et les risques qui y sont liés (cf. aussi le chapitre → «Rapport non-financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, pages 157–158).

Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse établit et surveille les prescriptions stratégiques relatives au changement climatique et à d'autres enjeux de durabilité, y compris les risques qui y sont liés. La mise en œuvre est assurée par les commissions existantes du Conseil d'administration, la Commission des risques et la Commission stratégique et d'innovation étant les principales responsables du thème du changement climatique. Les prescriptions du Conseil d'administration sont mises en œuvre par la Direction de Raiffeisen Suisse avec le soutien des différents départements. Dans ce contexte, la Direction a adopté en 2020 une stratégie climatique pour le Groupe Raiffeisen.

Les enjeux climatiques font partie intégrante de la gouvernance d'entreprise du Groupe.



Structure de gouvernance de Raiffeisen Suisse en matière de changement climatique



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Le service «Durabilité, Politique & Coopérative», rattaché à la présidence de la Direction (état-major de la présidence), avec le groupe «Corporate Responsibility & Durabilité», a une responsabilité générale de coordination sur le thème du climat au sein du Groupe Raiffeisen. Il est responsable des questions stratégiques, donne à travers des projets spécifiques des impulsions pour améliorer la compatibilité climatique au niveau du Groupe Raiffeisen et agit en tant que service compétent pour les questions opérationnelles. A ce service s'intègre aussi le service spécialisé Gestion de l'environnement chargé des questions climatiques au sein de l'entreprise. Les membres de la Direction et de la Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse reçoivent un rapport sur la mise en œuvre de la durabilité au niveau du Groupe deux fois par an. Ce rapport aborde aussi les questions climatiques liées à la priorité thématique «Atténuation du changement climatique». Un rapport est rendu au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse une fois par an. La publication d'informations sur le climat, en tant que partie intégrante du rapport de gestion, est validée chaque année par la Direction et approuvée par le Conseil d'administration et ensuite soumise, en tant que partie intégrante du [rapport non-financier](#), au vote de l'Assemblée générale de Raiffeisen Suisse.

La gestion des risques financiers liés au climat est définie pour le Groupe Raiffeisen dans le cadre de la gestion des risques ESG¹. Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse fixe le cadre conceptuel et réglementaire à travers la politique de risque et les grandes lignes de la gestion des risques à l'échelle du Groupe.

Le secteur «Risk Control», rattaché au Chief Risk Officer, est chargé de la surveillance continue du profil de risque en tenant compte des facteurs de risque ESG. Le secteur rend compte au moins une fois par an des risques ESG à la Direction et au Conseil d'administration dans le cadre du reporting des risques interne ordinaire. Le secteur est également chargé de l'ancrage conceptuel et méthodologique des risques ESG dans le cadre de la gestion des risques et dirige le processus de gestion des risques. [Cf. le chapitre 3 «Gestion des risques», pages 24–28](#). Par ailleurs, le secteur Risk Control aide le service Durabilité, Politique & Coopérative à satisfaire à son obligation de publication des risques financiers liés au climat. La compétence opérationnelle concernant les thèmes ESG au sein du secteur Risk Control appartient au service Operational Risk Control.

La commission spécialisée «Risques ESG» est un comité d'experts dont le rôle est de soutenir le processus de gestion des risques, notamment l'identification, l'évaluation et la gestion des risques. Elle est composée de représentantes et représentants des unités Risk & Compliance de Raiffeisen Suisse et du service Durabilité, Politique & Coopérative. La commission spécialisée est dirigée par la direction du service Operational Risk Control.

En cas d'évolutions et d'observations urgentes dans le domaine du climat, y compris en matière de risques financiers liés au climat, la Direction et le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse seraient également informés et, le cas échéant, consultés de manière non planifiée. [Cf. également le chapitre → «Rapport non-financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, pages 157–158.](#)

Information du Conseil d'administration, des commissions et de la Direction sur les questions climatiques dans le cadre du reporting des risques et de la durabilité

Type de reporting	Périodicité	Destinataires
Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, y compris la thématique du climat au niveau du Groupe	1x par an	Conseil d'administration
	2x par an	Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration
	2x par an	Direction
Annexe «Facteurs de risque ESG» au rapport des risques, incluant les risques financiers liés au climat	1x par an	Conseil d'administration
	1x par an	Commission des risques du Conseil d'administration
Information sur les évolutions et observations urgentes en matière de risques financiers liés au climat (si nécessaire) ¹	ad hoc	Conseil d'administration
	ad hoc	Commission des risques du Conseil d'administration
	ad hoc	Direction

¹ N'a pas encore été nécessaire depuis l'introduction de la publication d'informations sur le climat.

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

[1 Gouvernance](#)

[2 Stratégie climatique](#)

[3 Gestion des risques](#)

[4 Chiffres clés et objectifs](#)

[5 Plan de transition](#)

¹ Les risques ESG sont des événements ou des conditions dans les domaines de l'environnement (Environment), de la société (Social) ou de la gouvernance d'entreprise (Governance), dont la surveillance peut avoir des répercussions négatives sur Raiffeisen. Les risques financiers liés au climat sont inclus dans le facteur de risque «Environnement». Pour plus d'informations sur les risques ESG, [cf. le chapitre → «Rapport non-financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, pages 170–171.](#)

2 Stratégie climatique



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Cinq domaines thématiques stratégiques

L'atténuation du changement climatique fait partie de la stratégie de durabilité de Raiffeisen. Pour atteindre cet objectif, la Direction de Raiffeisen Suisse a adopté pour la première fois en 2020 une stratégie climatique, qu'elle n'a cessé depuis de développer. Celle-ci poursuit les objectifs généraux de zéro émission nette d'ici 2050 et de zéro émission nette au sein de l'entreprise (scope 1 et 2) d'ici 2030. Le Conseil d'administration et la Direction de Raiffeisen Suisse s'engagent ainsi à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Des mesures sont prises dans cinq domaines thématiques pour réaliser ces objectifs:

Stratégie climatique

Objectifs stratégiques: zéro émission nette¹ au sein de l'entreprise d'ici 2030 (scope 1 et 2), zéro émission nette¹ au total d'ici 2050

1 Mesurer	2 Publier	3 Réduire	4 Compenser	5 S'engager
Les émissions de GES tout comme les opportunités et les risques liés au changement climatique doivent être recensés et mesurés conformément aux bonnes pratiques. Cela inclut les émissions en lien avec les financements et les investissements.	Publier les informations sur le climat conformément aux bonnes pratiques.	Les émissions de GES doivent être réduites systématiquement. Des objectifs climatiques basés sur la science permettent d'établir des taux de réduction adéquats.	Compenser les émissions restantes de l'entreprise (scope 1 et 2) par l'achat de certificats CO ₂ ou de crédits d'émission liés à des projets de protection du climat.	Raiffeisen s'engage dans diverses initiatives pour une Suisse respectueuse du climat, par exemple au sein de la Fondation Suisse pour le Climat ou de CEO4Climate.
Protocole GES Protocol, PCAF, recommandations TCFD	Recommandations TCFD, normes GRI	Réduction selon des «objectifs fondés sur la science»	Normes internationalement reconnues telles que Gold Standard, VCS, C-Sink, PUOR	Fondation Suisse pour le Climat, CEO4Climate, NZBA

¹ Zéro émission nette signifie (1) réduire les émissions autant que possible et (2) compenser les émissions restantes par des «removals». Les émissions restantes doivent être retirées («remove») de l'atmosphère par des moyens naturels (par exemple reboisement) ou technologiques (par exemple capture du carbone).



1. Mesurer: les émissions sont mesurées et portées au bilan selon la méthodologie du Protocole des gaz à effet de serre (GHG Protocol) et du Partenariat des institutions financières pour la comptabilité du carbone (Partnership for Carbon Accounting Financials PCAF). Pour l'identification des opportunités et des risques comme pour la publication d'informations sur le climat, Raiffeisen suit les recommandations de l'ancienne Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

2. Publier: la publication satisfait par ailleurs aux exigences de la Global Reporting Initiative (GRI) en matière d'émissions (GRI 305). Raiffeisen suit l'évolution des méthodes et des données servant à la mesure et à la publication des émissions de GES ainsi que des opportunités et des risques en lien avec le changement climatique, et les intègre au besoin.

3. Réduire: en plus d'une mesure solide, Raiffeisen compte aussi réduire systématiquement ses émissions de gaz à effet de serre. C'est dans ce contexte que s'inscrivent ses deux objectifs de zéro émission nette. En 2022, Raiffeisen a calculé pour la première fois les objectifs de réduction basés sur la science, qui s'appuient sur la méthode de la Science Based Targets Initiative (SBTI), et les taux de réduction correspondants (cf. le graphique «Evaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen», page 37). En 2023, Raiffeisen a recalculé ses objectifs de réduction de CO₂ en utilisant une année de référence plus récente et un nouvel horizon cible d'ici 2030. La réduction doit être réalisée au moyen de mesures concrètes et par l'atteinte d'«objectifs opérationnels» adéquats. Vous trouverez des informations plus détaillées à ce sujet au chapitre 4 «Chiffres clés et objectifs», pages 29–40, ainsi qu'au chapitre 5 «Plan de transition», pages 41–42.

4. Compenser: grâce au financement de contributions à la protection du climat, Raiffeisen compense les émissions directes générées par l'exploitation de toutes les agences du Groupe Raiffeisen (scope 1 et 2) qui subsistent malgré les efforts de réduction. La compensation se fait au moyen de crédits d'émission (certificats CO₂) provenant de projets de protection du climat. Outre les projets d'évitement du carbone («avoidance»), Raiffeisen soutient aussi depuis 2023, par l'achat des certificats CO₂ correspondants, des projets d'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère et de stockage de celui-ci par des solutions naturelles ou techniques («removals»).

5. S'engager: Raiffeisen est cofondatrice de la Fondation Suisse pour le Climat. Grâce à cet engagement, le groupe bancaire promeut la protection du climat dans notre pays et renforce la place économique suisse. La Fondation Suisse pour le Climat est une initiative volontaire «de l'économie pour l'économie et le climat». Elle soutient les petites et moyennes entreprises (PME) en Suisse et au Liechtenstein qui développent des produits respectueux de l'environnement et contribuent à la protection du climat. En encourageant l'utilisation efficace des ressources et l'innovation dans les PME, elle augmente aussi leur compétitivité. La Fondation Suisse pour le Climat est financée par le «remboursement» de la taxe d'incitation sur le CO₂ prélevée sur les combustibles fossiles et par des dons. Depuis le début du partenariat en 2008, Raiffeisen a versé au total près de 4,88 millions de francs de dons à la Fondation Suisse pour le Climat. De plus, en 2023, Raiffeisen a soutenu financièrement l'association «Go for Impact» afin que celle-ci puisse poursuivre ses activités de sensibilisation des PME suisses à leur bilan environnemental et aux objectifs climatiques. Au niveau politique, Raiffeisen s'engage pour une politique climatique ambitieuse, notamment via l'initiative «CEO4Climate».

Fin octobre 2023, elle a adhéré à la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) et s'engage ainsi à atteindre l'objectif de réduire à net zéro ses émissions de gaz à effet de serre du portefeuille de crédits et de placements qu'elle finance d'ici 2050 au plus tard. Une raison importante qui a plaidé en faveur de cette adhésion est la reconnaissance explicite par la NZBA du fait que le passage à zéro émission nette ne peut réussir que si les clientes et clients ainsi que toutes les autres parties prenantes y apportent leur juste contribution. Cela évite des attentes excessives envers le secteur financier, dont la responsabilité est intégrée de manière réaliste dans le contexte global.

En se fondant sur sa pratique commerciale actuelle, le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a décidé en 2020 de ne pas financer les entreprises qui exploitent les sources d'énergie produisant beaucoup d'émissions que sont le charbon, le pétrole ou le gaz naturel, ou qui exploitent elles-mêmes des centrales à charbon. Cette décision a été inscrite dans la stratégie climatique. Un examen de diligence avec possibilité d'escalade à la Direction de Raiffeisen Suisse, qui est directement intégré dans l'application bancaire, garantit le respect de ce principe. L'examen de diligence raisonnable s'applique à l'ensemble du Groupe Raiffeisen depuis l'automne 2023.

Comme nous le verrons ci-après, la stratégie climatique contribue de manière essentielle à saisir les opportunités offertes par le changement climatique et à réduire les risques qu'il entraîne. En cas de modifications dans l'évaluation des opportunités et des risques, la stratégie climatique est adaptée.

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance
2 Stratégie climatique
3 Gestion des risques
4 Chiffres clés et objectifs
5 Plan de transition



Opportunités et risques

Dans le présent paragraphe, les opportunités et risques liés au changement climatique sont exposés principalement d'un point de vue qualitatif et complétés ponctuellement par des indications quantitatives. Dans un deuxième temps, nous présenterons les conséquences globales du changement climatique sur les revenus, les charges et les actifs immobilisés de Raiffeisen et en tirerons des conclusions sur un éventuel besoin d'adaptation de la stratégie commerciale et du modèle d'affaires de Raiffeisen. Ces conclusions sont décrites dans **la section «Conséquences des risques et opportunités liés au climat sur les affaires, la stratégie et la planification financière», pages 21–22**. Enfin, nous montrerons dans quelle mesure ces conclusions s'appliquent en fonction des diverses évolutions possibles du changement climatique (scénarios). Les déclarations correspondantes s'entendent comme étant une estimation actuelle sur la base de l'état présent des connaissances. Elles seront approfondies par la suite et adaptées, si nécessaire.

Raiffeisen distingue cinq catégories principales d'opportunités (utilisation efficace des ressources, sources d'énergie, produits et services, marchés, résilience) et deux catégories principales de risques liés au climat (risques physiques et risques de transition). Les risques et les opportunités liés au climat pour le Groupe Raiffeisen ont été déduits et évalués pour la première fois de manière exhaustive dans le cadre du développement de la stratégie climatique et du renforcement de la publication d'informations sur le climat en 2021 et 2022. L'évaluation des risques financiers liés au climat est, depuis lors, abordée au moins une fois par an par la commission spécialisée sur les Risques ESG (**pour plus de détails, cf. le chapitre 1 «Gouvernance», page 8 et le chapitre 3 «Gestion des risques», pages 24–28**). L'évaluation des opportunités financières liées au climat ainsi que l'évaluation de l'impact du Groupe Raiffeisen sur le changement climatique sont vérifiées dans le cadre de l'actualisation périodique de la stratégie climatique effectuée par le groupe spécialisé Corporate Responsibility & Durabilité. En fonction du résultat de l'évaluation ou du besoin d'adaptation qui en résulte, la Direction de Raiffeisen Suisse est également impliquée.

Le changement climatique étant un phénomène à long terme, il est important pour Raiffeisen de considérer différents horizons temporels lors de l'analyse des risques et opportunités. En matière de climat, les délais sont généralement longs en raison des perspectives à long terme (entre autres l'année 2050). Un horizon temporel à court terme se réfère donc dans le contexte du changement climatique à une période pouvant aller jusqu'à quatre ans, un horizon à moyen terme de cinq à neuf ans et un horizon à long terme de dix à trente ans.

Financements sélectionnés¹

Groupe Raiffeisen au 31.12.2024	Années	Financement clientèle entreprises (autres)	Hypothèques ²
Echéances			
Court terme	0–4	78%	62%
Moyen terme	5–9	17%	35%
Long terme	10–30	5%	3%

1 Répartition par horizon temporel pour les évaluations liées au climat.

2 Sont prises en compte les hypothèques à taux fixe pour les clients privés et entreprises. Les hypothèques à taux variable et hypothèques SARON ne sont pas prises en considération.

La mesure dans laquelle une entreprise est concernée par les opportunités et les risques résultant du changement climatique dépend essentiellement de son modèle d'affaires. Comme indiqué dans le **tableau «Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés», page 12**, Raiffeisen opère aujourd'hui presque exclusivement en Suisse et réalise actuellement la majeure partie de ses revenus avec les opérations hypothécaires (2024: dont 3,55 milliards de francs de produits d'intérêts sur le portefeuille hypothécaire). La deuxième catégorie de revenus la plus importante est celle des opérations sur titres et de placement, respectivement des opérations de commissions correspondantes (2024: 0,44 milliard de francs). En conséquence, les créances hypothécaires (31.12.2024: 220,76 milliards de francs) sont de loin le poste le plus important du bilan de Raiffeisen. Du côté des charges, les charges de personnel (2024: 1,61 milliard de francs) constituent le poste le plus important, mais celui-ci n'est pas affecté de manière significative par le changement climatique.

Conformément à la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025», Raiffeisen met toujours l'accent sur les opérations retail en Suisse. A côté des opérations hypothécaires, il faut surtout développer les opérations de placement et sur titres. L'importance de ces sources de revenus et de charges ne devrait donc pas beaucoup changer à l'avenir ou, en tout cas, seulement de manière lente. La digitalisation et l'utilisation des nouvelles technologies sont d'autres éléments qui déterminent la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025». Les effets qui y sont liés, comme le taux d'exploitation réduit des bâtiments ou la diminution de la mobilité, devraient aussi réduire l'impact climatique de Raiffeisen. Globalement, Raiffeisen estime que la digitalisation et les nouvelles technologies ne recèlent ni opportunités ni risques significatifs en lien avec le changement climatique pour le Groupe Raiffeisen.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Lors de l'analyse des opportunités et des risques liés au changement climatique, en raison de son modèle d'affaires et de sa stratégie, Raiffeisen met l'accent principalement sur les opérations hypothécaires, sur les opérations de placement ainsi que sur les opérations sur titres (cf. le tableau «Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés» dans la colonne de droite). Les opérations avec la clientèle entreprises (les clients entreprises étant déjà en grande partie pris en compte dans le cadre des opérations hypothécaires) ou l'exploitation de Raiffeisen (par exemple les agences) présentent, du point de vue des opportunités et des risques, une moindre priorité. Dans la relation de cause à effet, il faut notamment tenir compte de la propre exploitation au sein de l'entreprise car Raiffeisen peut elle-même influer directement sur un certain nombre d'émissions (pour plus de détails, cf. la section «Emissions de gaz à effet de serre», pages 29–31). Il convient de souligner que la stratégie climatique et le plan de transition élaboré à cet effet (cf. le chapitre 5 «Plan de transition», pages 41–42) remplissent la fonction d'une stratégie de mitigation avec pour premier objectif d'atténuer le changement climatique. Compte tenu des opportunités et risques identifiés actuellement en lien avec le changement climatique, comme expliqué aux paragraphes suivants, il n'y a pas de besoin d'agir au delà des mesures prises dans le cadre de la stratégie climatique (par exemple directives, budgets, plans d'action). Raiffeisen ne juge pas non plus nécessaire pour le moment de prendre des mesures d'adaptation ou d'élaborer une stratégie correspondante.

Principales sources de revenus et de charges et actifs immobilisés		
en mia CHF	2023	2024
Revenus (compte de résultat)		
Produits d'intérêts des créances hypothécaires	3,27	3,55
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	0,40	0,44
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	0,26	0,26
Produit des commissions sur les autres prestations de service (tenue de compte, moyens de paiement etc.)	0,40	0,42
Charges (compte de résultat)		
Charges de personnel	1,53	1,61
Charges fiscales	0,27	0,22
Charges informatiques	0,12	0,13
Coût des locaux	0,10	0,10
	31.12.2023	31.12.2024
Actifs immobilisés (bilan)		
Créances hypothécaires	211,00	220,76
Créances sur la clientèle	11,59	12,27
Immobilisations financières	10,85	12,26
Bâtiments de la Banque et autres immeubles	2,45	2,50

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Opportunités

Produits, services et nouveaux marchés

Le changement climatique entraîne un besoin d'investissement pour financer la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat. Selon une étude de l'Association suisse des banquiers (ASB) et du Boston Consulting Group (BCG) réalisée en 2021, le besoin d'investissement annuel pour la Suisse entre 2020 et 2050 s'élèvent à 12,9 milliards de francs par an au total, principalement pour le trafic routier léger (5,7 milliards de francs) et lourd (1,9 milliard de francs), les bâtiments (2,1 milliards de francs), l'énergie (1,2 milliard de francs) et le trafic aérien international (1,0 milliard de francs). Pour ce qui est des bâtiments, il faut par exemple investir dans la rénovation de l'enveloppe des bâtiments et le remplacement des chauffages, 67% des mesures étant des mesures de substitution. Au total, le besoin de financement annuel pour améliorer la compatibilité climatique du parc de bâtiments suisse (2,1 milliards de francs) représente environ 3% du montant annuel des nouvelles opérations de crédit hypothécaire en Suisse, que l'étude de l'ASB et du BCG chiffre à 75 milliards de francs. Selon l'ASB et le BCG, les banques peuvent largement couvrir ce besoin de financement. Avec une part de marché de plus de 18,1%, Raiffeisen est un prêteur hypothécaire important en Suisse. 18,1% du besoin susmentionné de financement de 2,1 milliards de francs pour améliorer la compatibilité climatique représentent environ 380 millions de francs. Raiffeisen ne considère pas des financements de ce montant comme étant une source de revenu supplémentaire essentielle dans les opérations hypothécaires. Néanmoins, Raiffeisen sensibilise depuis de nombreuses années déjà sa clientèle au potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique et de la compatibilité climatique des bâtiments dans le but de garantir la sauvegarde de leur valeur à long terme, d'augmenter l'efficacité énergétique et de réduire ainsi les émissions de GES financées. Elle intègre systématiquement cette thématique dans son conseil en propriété du logement et soutient en outre la campagne «chauffez renouvelable» de la Confédération. Raiffeisen poursuit cet engagement dans le but de développer, en collaboration avec ses clientes et clients, des solutions de financement prudentes et optimales pour les biens immobiliers résidentiels afin de garantir durablement leur valeur (**cf. le chapitre → «Rapport non-financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, pages 172–175**). Avec l'autorégulation «Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments» de juin 2022, l'ASB exige également des banques qu'elles abordent le thème de l'efficacité énergétique avec les clients hypothécaires. Raiffeisen a mis en œuvre les directives correspondantes au cours de l'exercice sous revue.

<http://raiffeisen.ch/rapport>

La clientèle de prévoyance et de placement en Suisse est sensibilisée au changement climatique. En effet, elle veut davantage orienter en ce sens son comportement en matière de prévoyance et de placement, que ce soit pour des questions de risque ou en raison de ses valeurs personnelles. Un sondage réalisé en 2021 par Raiffeisen auprès de ses clientes et clients a révélé que la thématique de la durabilité est importante pour la clientèle de prévoyance et de placement et que le besoin d'information est élevé. Une étude menée par la Haute école spécialisée de Lucerne auprès des clientes et clients des banques en Suisse en 2024 montre par ailleurs que 43% des personnes interrogées ont une préférence pour les solutions durables lorsqu'elles investissent. 32% sont neutres ou n'ont pas donné d'indication.³ F n 2024, 89,7% des investissements effectués dans le cadre de mandats ou de fonds de placement et de prévoyance étaient conformes à l'approche de durabilité Futura². L'approche Futura prend systématiquement en compte les critères ESG, y compris ceux relatifs à la compatibilité climatique. Raiffeisen est convaincue que cette orientation génère une valeur ajoutée pour ses clientes et clients et renforcera encore sa position dans les opérations de prévoyance et de placement. En effet, une gamme de produits et de services durables ne peut que corroborer la stratégie de durabilité et climatique. Elle favorise la réduction des émissions de GES liées aux financements et aux investissements.

Raiffeisen a émis dès 2019 un sustainability bond et a lancé en 2021 un programme de green bonds, notamment à l'intention des investisseurs institutionnels. Les revenus issus de l'émission de ces obligations sont utilisés pour le refinancement de bâtiments à haute efficacité énergétique en Suisse. En raison de l'environnement de marché, Raiffeisen a toutefois renoncé à émettre des green bonds au cours des dernières années. Depuis quelques années, Raiffeisen constate, surtout chez ses grands clients entreprises, un intérêt croissant pour les possibilités de financement durables, qu'elle conseille en conséquence.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ ASB/BCG (2021): Finance durable – Besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050, → **cf. Publication «Finance durable», Swissbanking**

² Vous trouverez de plus amples informations relatives à l'approche de durabilité Futura sur → www.raiffeisen.ch/futura-regelwerk.ch

³ 13% des clientes et clients des Banques interrogés ont une légère aversion pour la durabilité et 12% une forte aversion pour la durabilité.



Efficacité énergétique et sources d'énergie renouvelables

En améliorant l'efficacité énergétique de sa propre exploitation bancaire, Raiffeisen peut réduire à court et à moyen termes non seulement ses émissions, mais aussi ses coûts. Les expériences réalisées jusqu'à présent avec les conseils en énergie ont montré par exemple qu'une Banque Raiffeisen ayant au moins 20 000 francs de coûts d'énergie par an peut économiser entre 12 et 14% de sa consommation d'énergie par an grâce aux mesures identifiées dans le cadre du conseil. Une augmentation de la taxe sur le CO₂ à 210 francs, par exemple, entraînerait à son tour 600 000 à 800 000 francs de coûts supplémentaires pour le Groupe Raiffeisen. Si les quelque 380 bâtiments bancaires (sur environ 800) fonctionnant encore aux énergies fossiles passaient aux énergies renouvelables, ces coûts supplémentaires seraient évités.

Raiffeisen met en œuvre divers programmes et mesures visant à réduire l'intensité en CO₂ dans son cœur de métier ainsi que dans tous les secteurs opérationnels déterminants. Les Banques Raiffeisen disposent par ailleurs d'un catalogue de mesures permettant d'économiser l'énergie, élaboré par Raiffeisen Suisse y compris, par exemple, l'optimisation du système de ventilation, l'extinction des écrans géants en dehors des horaires de guichet ou le remplacement des chaudières électriques par des pompes à chaleur. De plus, Raiffeisen Suisse a développé un système de gestion de l'environnement pour les Banques Raiffeisen afin de faire certifier progressivement les agences selon la norme ISO 14001 avec l'aide de la Révision interne. ISO 14001 est la norme de gestion environnementale la plus établie au monde et garantit une gestion environnementale professionnelle. Les Banques Raiffeisen sont ainsi incitées à mettre en œuvre des mesures qui permettent non seulement d'économiser sur les coûts et les ressources, mais aussi de réduire les émissions. Raiffeisen encourage l'utilisation d'énergies renouvelables pour le chauffage et l'électricité et les priviliege dans la mesure du possible. L'électricité achetée par Raiffeisen provient ainsi à 100% d'énergies renouvelables. Depuis 2017, Raiffeisen Suisse soutient par des contributions financières, alimentées par un fonds climatique, les mesures d'exploitation des Banques Raiffeisen visant à réduire les émissions de CO₂ et à augmenter l'efficacité énergétique. Par le biais de ce fonds climatique, Raiffeisen Suisse encourage le remplacement des chauffages fossiles et la mise en place d'installations photovoltaïques dans l'ensemble du Groupe Raiffeisen en fonction de la consommation d'énergie déterminante (dans les scope 1 et 2), ainsi que le conseil en énergie ciblé et la mise à l'échelle de l'infrastructure de recharge pour les véhicules électriques. Lors de nouvelles constructions ou de rénovations, il est veillé à la compatibilité climatique, et le «Standard Construction durable Suisse» (SNBS) peut être appliqué. Lors de l'achat de véhicules, il convient de respecter la réglementation légale sur les émissions (max. 95 g de CO₂/km pour les voitures), sauf s'il s'agit de véhicules à moteur entièrement électrique. Grâce à ces mesures, Raiffeisen entend réduire en continu son empreinte écologique.

Autres considérations sur les opportunités

— Résilience¹:

pour pouvoir identifier, exploiter et gérer les opportunités et les risques liés au changement climatique, Raiffeisen doit gérer ce dernier en toute connaissance de cause et connaître ses effets sur l'entreprise. Raiffeisen est consciente de cette «opportunité» et est convaincue qu'en dépit des perspectives de rendement limitées, cela vaut la peine de prendre des mesures pour atténuer son impact climatique. Elle accorde toute l'attention nécessaire aux questions écologiques en tant que thématique stratégique en matière de durabilité et dispose de sa propre stratégie climatique, adoptée par la Direction. La résilience est notamment renforcée par l'intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion des risques.

— Réputation:

en termes de réputation, l'engagement pour atténuer le changement climatique représente une opportunité. En effet, tous les acteurs de la société s'attendent aujourd'hui à des actes résolus en la matière, quitte à les exiger systématiquement. Les efforts que Raiffeisen déploie en conséquence coïncident par ailleurs avec son objectif de se positionner sur la place financière suisse comme une Banque coopérative responsable. A travers l'interaction de différentes mesures comme la réduction des émissions de l'entreprise ou le développement constant de l'offre de produits et de services durables, elle assume sa responsabilité en matière de changement climatique.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ Dans ce contexte, la résilience désigne la capacité de s'adapter au changement climatique et de faire face à ses conséquences.



Risques physiques

Risques aigus et chroniques

Selon les recommandations de la TCFD, les risques physiques inhérents au changement climatique peuvent être «aigus» causés par un événement bien déterminé ou «chroniques» résultant de changements à long terme du climat. Tant les risques physiques aigus, par exemple des événements météorologiques extrêmes, que le changement chronique des conditions climatiques peuvent impacter les risques traditionnels de Raiffeisen par des voies de transmission soit microéconomiques soit macroéconomiques.

Causes de certains risques liés au changement climatique

Les risques physiques aigus sont causés par...	Les risques physiques chroniques sont causés par...
des excès ou une insuffisance d'eau, par exemple précipitations extrêmes, grêle, raz-de-marée, inondations, sécheresses, incendies de forêt	des excès ou une insuffisance d'eau, par exemple précipitations très irrégulières, sécheresses ou hausse du niveau de la mer
la température, par exemple des vagues de chaleur	la température, par exemple un réchauffement général ou la fonte des glaciers
l'air, par exemple des vents violents	la terre, par exemple des glissements de terrain

Incidence sur les risques de crédit

Raiffeisen est l'un des principaux fournisseurs d'hypothèques en Suisse. Les risques physiques aigus et chroniques peuvent avoir des répercussions sur les opérations de crédit. Dans les opérations hypothécaires, ils peuvent tout d'abord influer sur la valeur des garanties de gage immobilier ou des biens immobiliers financés. La capacité financière du preneur de crédit lui permettant de supporter les coûts de financement peut également en être affectée. Par exemple, un risque d'inondation accru dans une zone donnée peut influer sur la valeur des immeubles dans cette région. La survenue d'une inondation peut entraîner des dépenses supplémentaires pour la remise en état des biens immobiliers. Les entreprises sont par ailleurs exposées au risque latent d'une interruption de l'exploitation et d'éventuels problèmes dans la chaîne d'approvisionnement, ce qui entraînerait des pertes de revenus. En plus de ces effets microéconomiques, des effets macroéconomiques causés par des risques physiques plus importants sont également possibles. Ceux-ci peuvent provoquer un ralentissement de l'économie se répercutant sur le marché de l'emploi, influer sur le comportement des consommateurs et attiser les conflits.

Pour Raiffeisen, l'assurance bâtiment obligatoire dans presque tous les cantons pour les dommages aux bâtiments (y compris les dégâts dus aux éléments naturels) atténue les risques encourus dans les opérations hypothécaires. Dans les cantons sans obligation d'assurance, l'assurance est clarifiée dans le cadre d'un financement. Les risques physiques aigus, tels que les inondations, glissements de terrain, la grêle ou les vents violents, ne devraient donc pas influer considérablement sur la valeur des bâtiments (sûreté) ni sur la garantie de la capacité financière du preneur de crédit, tant que les primes d'assurance n'augmentent pas significativement. De plus, les règlements relatifs aux constructions et à l'aménagement en Suisse interdisent en principe de construire dans des zones très exposées. Une assurance contre les pertes d'exploitation permettrait aux entreprises d'atténuer les effets négatifs.

Par ailleurs, les événements météorologiques extrêmes sont souvent très localisés. Le portefeuille de crédits de Raiffeisen, très diversifié sur le plan géographique en Suisse, ne serait alors que faiblement affecté par ce genre d'événements. Et lorsque ces derniers se produisent, les victimes des dommages bénéficient en général d'aides de l'Etat et d'autres prestations de soutien solidaires, ce qui réduit encore le risque de défaillance pour Raiffeisen. Il est toutefois impossible d'évaluer aujourd'hui dans quelle mesure les mécanismes de compensation continueront à fonctionner si le nombre d'événements climatiques extrêmes venait à augmenter.

De manière générale, les opérations de crédit de Raiffeisen, orientées sur le marché hypothécaire suisse, peuvent être qualifiées d'assez «résistantes aux crises» au vu des risques climatiques physiques à court et à moyen termes. Pour «quantifier» les risques physiques, Raiffeisen a réalisé par le passé deux analyses de scénarios qui confirment les évaluations énoncées. Dans les deux cas de figure, le scénario d'une inondation a été considéré. L'accent a été mis sur les inondations car, selon la Banque centrale européenne (BCE), les inondations figuraient par le passé parmi les principales sources de risques physiques en Europe.

En 2021, le scénario d'une inondation de l'ordre de grandeur des crues exceptionnelles de 2005 en Suisse et en Europe a été examiné pour le portefeuille de clients entreprises. L'effet d'une telle catastrophe notamment sur la valeur des garanties et sur la capacité financière dans les opérations avec la clientèle entreprises a été analysé en détail. Les calculs ont montré que le besoin de correction de valeur serait faible.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Scénario d'inondation I – Conséquences sur l'expected loss

Portefeuille: financements accordés à la clientèle entreprises

Scénario physique	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Survenance d'un événement naturel grave de l'ampleur des inondations de 2005. Scénario fictif, dans lequel 20% des clients entreprises dans 30 petites villes de taille moyennes sont concernées.	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation des dégâts: dégâts physiques touchant les actifs immobilisés dans les entreprises directement concernées - Réduction du chiffre d'affaires: dégâts résultant de l'interruption de l'exploitation (dans les entreprises concernées directement et indirectement) 	Variation de la valeur des garanties et variation de la capacité financière (détermination de la variation de la probability of default et du loss given default ainsi que de la variation de l'expected loss)	Variation minime attendue de l'expected loss

En 2022, Raiffeisen a simulé un autre scénario avec de graves inondations sur tout le territoire suisse. L'impact d'un tel événement sur le taux d'avance a été calculé sur la base d'un choc des prix qui varie en fonction du niveau de risque d'inondation¹ du site où se trouvent les bâtiments financés et défini par la BCE² (cf. le tableau «Choc des prix selon la BCE» dans la colonne de droite). Les calculs ont été effectués pour trois des six scénarios climatiques du Network for Greening the Financial System (NGFS)³, qui se basent chacun sur différents types du risque physique d'inondation à moyen et long terme⁴ (cf.

I l'encladré informatif «Scénarios climatiques selon le NGFS», page 23.

Après le choc des prix causé par l'inondation, un quart à un tiers environ de l'exposition dans les opérations hypothécaires présenterait un dépassement (de limite). Dans les scénarios climatiques selon le NGFS où les risques physiques sont élevés, les répercussions sont d'autant plus importantes.

Cela signifierait pour Raiffeisen que la valeur intrinsèque des bâtiments diminuerait, et donc que les hypothèques ne seraient plus couvertes suffisamment par une garantie. En conséquence, le risque de crédit, et notamment le risque lié à la valeur intrinsèque de la garantie, augmenterait de manière notable. Eu égard au choc des prix très élevé défini par la BCE, à l'improbabilité du scénario et aux facteurs non pris en compte tels que les hausses habituelles des prix de marché, la protection de l'assurance bâtiment et les éventuelles prestations de soutien publiques, le résultat pour Raiffeisen correspond aux attentes.

¹ Le niveau de risque est stipulé sur les cartes présentant les risques de crues, établies par geodienst.ch. L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

² Les différents scénarios climatiques établis par le NGFS ont été intégrés dans notre propre scénario sur la base des données du Climate Impact Explorer concernant un changement du niveau de risque (climate-impact-explorer.climateanalytics.org). L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

³ Les différents scénarios établis par le NGFS ont été intégrés dans notre propre scénario sur la base des données du Climate Impact Explorer concernant un changement du niveau de risque (climate-impact-explorer.climateanalytics.org). L'analyse repose sur des imputations de données et des hypothèses.

⁴ Conformément au Règlement sur les taux d'avance de Raiffeisen (version en vigueur depuis le 01.07.2021).

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Niveau de risque	Choc des prix selon la BCE ¹		Choc des prix pour les
	Immeubles commerciaux	Logements ²	
Minime	-3%	-4%	
Faible	-8%	-10%	
Moyen	-16%	-19%	
Élevé	-43%	-45%	

¹ BCE, 2022 test de résistance aux risques climatiques, pages 17–18.

² www.banksupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.climate_stress_test_report.20220708~2e3cc0999f.en.pdf

² Le choc des prix s'exerce en fonction de la catégorie d'immeuble et de la catégorie de risque lorsque le scénario se produit.



Scénario d'inondation II – Conséquences sur l'avance

Portefeuille: hypothèques

Scénario physique	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Inondations sur l'ensemble du territoire suisse, tous les immeubles étant concernés en même temps	Modification de la valeur des objets: choc des prix (selon la BCE) dépendant du niveau de risque du site où se trouvent les immeubles financés	Variation de la valeur des garanties (détermination de la modification de l'avance: si un bien immobilier perd de la valeur, le taux d'avance augmente en conséquence)	Un quart (pour le scénario du NGFS zéro émission nette d'ici 2030) à un tiers (scénario du NGFS politique actuelle jusqu'en 2050) de l'exposition de Raiffeisen présenterait un dépassement (de limite)

Pour compléter ces modélisations, Raiffeisen Suisse a procédé à une analyse ad hoc des risques en fonction de la situation en cas d'intempéries physiques extrêmes en Suisse. Sur cette base, Raiffeisen ne s'attend pas actuellement à des risques supplémentaires importants.

Incidence sur les risques opérationnels

Les événements météorologiques extrêmes peuvent affecter les bâtiments, les collaboratrices et collaborateurs ou les fournisseurs de Raiffeisen et limiter sa capacité opérationnelle. Les actifs immobilisés de Raiffeisen perdraient alors de leur valeur, et des dépenses supplémentaires seraient nécessaires pour réparer les dégâts. Les quelque 800 bâtiments bancaires de Raiffeisen se situent tous en Suisse et bénéficient donc de la protection habituelle de l'assurance bâtiment. De plus, ils sont répartis dans tout le pays. C'est pourquoi les dommages attendus en cas d'événements météorologiques extrêmes sont jugés faibles au niveau du Groupe. Dans la mesure où l'infrastructure informatique est exploitée de manière centralisée et professionnelle par Raiffeisen Suisse, la probabilité d'une interruption de l'exploitation en raison de dommages causés à l'infrastructure (y compris l'informatique) par des événements climatiques est faible pour les Banques Raiffeisen. De même, on peut supposer que le risque d'une défaillance du centre de calcul n'augmente que faiblement du fait du changement climatique. Même en cas de vagues de chaleur prolongées, le refroidissement de l'infrastructure informatique de Raiffeisen, notamment des centres de calcul, est assuré. En revanche, une vague de chaleur prolongée affecterait la santé et donc la productivité des collaboratrices et des collaborateurs si les bureaux dans les bâtiments de Raiffeisen ne pouvaient pas être suffisamment climatisés. Selon une estimation grossière, les coûts pour équiper les bâtiments de Raiffeisen de systèmes de climatisation supplémentaires sont chiffrés à environ 8 millions de francs. Cette somme serait supportable pour le Groupe. De manière générale, la gestion des risques opérationnels et le Business Continuity Management garantissent le maintien des processus critiques même dans des situations extraordinaires.

Incidence sur les autres risques

— Risques de marché

Les risques physiques peuvent avoir des répercussions sur les risques de marché de Raiffeisen au travers du prix des actions, des devises ou des matières premières ou de leur réévaluation. Pour ses immobilisations financières, Raiffeisen met l'accent sur les lettres de gage suisses et les obligations du secteur public. De plus, ses opérations de négoce sont raisonnables et orientées sur le court terme, et elle évite notamment d'investir dans le négoce de matières premières. C'est pourquoi les répercussions sont considérées comme faibles.

— Risques de liquidité

Les risques de liquidité peuvent varier en lien avec les risques physiques à la suite d'une demande accrue de liquidités de la part de la clientèle (sorties de trésorerie plus importantes) ou d'une modification de la politique d'achat des banques centrales. Cela est jugé très peu probable pour une banque avec site en Suisse.

— Risques de réputation

Une gestion non responsable des risques physiques résultant du changement climatique pourrait entraîner un dommage de réputation pour Raiffeisen. Comme les risques induits par les risques climatiques physiques sont globalement faibles pour Raiffeisen, le risque de réputation doit également être considéré comme faible.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Risques de transition

Politique et réglementations, changement technologique et innovation, humeur du marché

Le changement climatique influence d'ores et déjà les lois, les réglementations et les autres mesures politiques. L'interdiction de certaines technologies, les diverses prescriptions relatives à l'utilisation de l'énergie et à l'efficacité énergétique, ou encore une taxe sur le CO₂, en sont des exemples. Par ailleurs, le changement climatique encourage aussi les innovations et les changements technologiques nécessaires pour le passage à des technologies propres et efficaces sur le plan énergétique. On peut citer par exemple les sources d'énergie renouvelables, le stockage de l'énergie grâce aux avancées technologiques dans la fabrication de batteries, les bâtiments à haute efficacité énergétique, les moyens de transports à faibles émissions ou encore les technologies visant à retirer de l'atmosphère les émissions de gaz à effet de serre. Le changement climatique peut avoir des répercussions sur le marché dès lors que les consommateurs et les investisseurs modifient leur comportement et demandent par exemple de plus en plus de produits et de marques respectueux du climat. Cela signifie pour le marché financier que les investisseurs intègrent de manière croissante dans leurs décisions des considérations liées aux risques climatiques.

Incidence sur les risques de crédit

Comme les risques climatiques physiques, les risques de transition liés au changement climatique peuvent avoir des conséquences pour les clients hypothécaires en diminuant la valeur de leurs biens et leurs revenus. Une dépréciation du logement et des coûts d'exploitation plus élevés pour un immeuble chauffé aux énergies fossiles suite à une forte hausse de la taxe sur le CO₂ ou des prix de l'énergie sont par exemple des scénarios envisageables. Un marché «soucieux du climat» peut encore renforcer ou accélérer cette dépréciation. Chez les clients entreprises, le changement climatique peut nécessiter une adaptation ou une réorganisation des activités et des modes de production, entraînant un besoin d'investissement. Si les adaptations et les investissements nécessaires ne sont pas effectués, les actifs immobilisés peuvent perdre toute leur valeur («actifs irrécupérables»). Le passage à une économie bas carbone peut donc modifier les prévisions de rentabilité d'une entreprise.

Dans les opérations de crédit, les risques de transition influent, comme les risques physiques, sur la capacité de crédit de la contrepartie. Dans le cas des hypothèques, la valeur des immeubles servant de garantie peut par ailleurs s'en trouver affectée. Les clientes et clients hypothécaires de Raiffeisen ne sont pas encore concernés outre mesure par d'éventuelles réglementations ou modifications du marché motivées par le climat, tout au moins dans le contexte suisse. Une étude confiée en 2019 à un mandataire externe a démontré que, par rapport à l'ensemble du parc immobilier suisse, les bâtiments financés par Raiffeisen présentent des valeurs d'émission légèrement inférieures à la moyenne. Il s'agit en effet de bâtiments de construction plus récente et utilisant moins souvent des énergies fossiles, et ce en raison de leur localisation. Une étude réalisée en 2021 a confirmé que les bâtiments financés par Raiffeisen émettent légèrement moins de CO₂ que la moyenne suisse. Raiffeisen finance 14,6% de la surface de référence énergétique du parc immobilier suisse, mais qui ne représentent que 13,1% des émissions des bâtiments en Suisse. La part de bâtiments certifiés Minergie financés est un autre indicateur de la compatibilité climatique des opérations hypothécaires. Avec près de 19% en 2019, elle correspondait à peu près à la part de Raiffeisen sur le marché hypothécaire suisse (18,1% de part de marché en 2024).

Caractéristiques du parc immobilier financé déterminantes pour le climat

Aspects analysés du parc immobilier financé	Unité	2019
Émissions de CO ₂ du parc immobilier financé par Raiffeisen	mio t CO ₂	2,5
Bâtiments certifiés Minergie financés par Raiffeisen	Part en %	19
2021		
Surface de référence énergétique financée versus émissions financées en % du parc immobilier suisse		14.6 vs. 13.1

Par ailleurs, les entreprises financées par Raiffeisen ne sont pas concernées outre mesure par la nécessité d'un changement technologique induit par des raisons réglementaires ou autres, qui susciterait un besoin d'investissement conséquent. Raiffeisen est traditionnellement un bailleur de crédit important pour l'agriculture suisse. L'exposition de la clientèle entreprises de Raiffeisen dans d'autres secteurs ayant un impact particulièrement fort sur le climat selon le Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA) (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation; hors agriculture) est actuellement faible et représente seulement 3,0% de l'ensemble des opérations avec la clientèle entreprises. Raiffeisen ne finance par ailleurs aucune entreprise qui travaille dans l'extraction d'énergies fossiles ou qui exploite elle-même des centrales à charbon.

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs
- 5 Plan de transition



De plus, la force d'innovation est élevée en Suisse, et Raiffeisen finance presque exclusivement des clients entreprises et des clients hypothécaires domiciliés en Suisse. Par conséquent, les entreprises et les propriétaires immobiliers privés financés par Raiffeisen devraient pouvoir faire face aux évolutions technologiques requises par le changement climatique. On peut supposer la même chose pour l'agriculture, qui doit s'adapter par exemple aux schémas de précipitations et aux périodes de sécheresse futurs.

Exposition des opérations avec la clientèle entreprises dans les secteurs gourmands en énergie

Secteur (selon la classification par code NOGA)	31.12.2023	31.12.2024
Part du secteur dans les opérations avec la clientèle entreprises¹		
Exploitation de centrales à charbon	0,0%	0,0%
Extraction de pétrole, de gaz naturel, de charbon	0,0%	0,0%
Agriculture	10,1%	9,3%
Électricité	1,8%	1,8%
Autres secteurs à fortes émissions (selon le PACTA ²)	1,3%	1,1%

1 Le calcul se base sur les limites de crédit.

2 PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment.

Par ailleurs, des lois, réglementations et autres mesures politiques radicales liées au climat et modifiant considérablement, de manière impromptue et généralisée la valeur intrinsèque des immeubles, la capacité financière dans les opérations hypothécaires ou l'octroi de crédit aux entreprises sont plutôt improbables dans le système politique de démocratie directe de la Suisse. La Suisse est un état de droit qui fonctionne, dans lequel les décisions politiques sont prises en étroite concertation avec les parties prenantes. Le secteur agricole en particulier, qui joue un rôle important dans les opérations avec la clientèle entreprises de Raiffeisen, est lié très étroitement à la politique en Suisse et est soutenu par des fonds publics. Des défauts de paiement en raison de nouvelles réglementations radicales et soudaines sont de ce fait peu probables chez les clients entreprises et les clients hypothécaires. Raiffeisen s'attend en Suisse à des processus politiques et réglementaires sur le long terme auxquels l'économie et la société sauront s'adapter.

Globalement, les risques de transition liés au changement climatique influent peu sur les risques de crédit de Raiffeisen à court et à moyen termes. Le parc immobilier suisse est néanmoins responsable d'environ 25% des émissions de la Suisse, et Raiffeisen est un bailleur hypothécaire important. Même si, à l'heure qu'il est, rien ne semble annoncer des mesures politiques ou réglementaires profondes et soudaines, on ne peut, en fonction des évolutions (réchauffement planétaire, objectifs en matière de CO₂, hausse des prix de l'énergie), raisonnablement pas exclure que des mesures plus drastiques ne soient prises à moyen et à long termes.¹

En 2021, l'incidence actuellement faible des risques de transition sur les risques de crédit a été confirmée en prenant l'exemple d'une augmentation de la taxe sur le CO₂. Les conséquences sur la valeur des garanties et sur la capacité financière ont été examinées. L'hypothèse était une augmentation réaliste de la taxe sur le CO₂, s'appuyant sur la nouvelle loi sur le CO₂ alors proposée au vote, avec une redistribution des recettes de la taxe à la population et à l'économie par la Confédération. Les calculs ont montré que le besoin de correction de valeur serait faible.

Publication d'informations
sur le climat
Introduction à la publication
d'informations sur le climat

- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs
- 5 Plan de transition

1 Dans le cadre des processus politiques actuellement en cours concernant la loi sur le CO₂ et la loi sur le climat et l'innovation, aucune interdiction ou taxe susceptible d'avoir des répercussions sur les risques de crédit n'a été discutée. Ces processus n'étaient toutefois pas encore achevés à la fin de l'année 2024.



Conséquences du risque de transition «Taxe sur le CO₂» pour Raiffeisen

Scénario de transition	Voie de transmission	Conséquences sur les risques	Conclusion
Portefeuille: hypothèses à la clientèle privée Augmentation de l'impôt sur le CO ₂ . Les progrès insuffisants dans la réduction du CO ₂ conduiront à une augmentation de l'impôt sur le CO ₂ de 96 CHF/t CO ₂ à 210 CHF/t CO ₂ au cours des cinq prochaines années	- Modification des revenus: le scénario a une influence sur le revenu des ménages - Modification de la valeur des objets: le scénario entraîne un besoin de rénovation / une dépréciation des immeubles.	Variation de la valeur des garanties et variation de la capacité financière (détermination de la variation de la probability of default et du loss given default ainsi que de la variation de l'expected loss)	Variation minime attendue de l'expected loss attendue
Portefeuille: financements accordés à la clientèle entreprises Augmentation de l'impôt sur le CO ₂ . Les progrès insuffisants dans la réduction du CO ₂ conduiront à une augmentation de l'impôt sur le CO ₂ de 96 CHF/t CO ₂ à 210 CHF/t CO ₂ au cours des cinq prochaines années	- Modifications dans le compte de résultat: baisse du chiffre d'affaires et répercussion des coûts - Modification de la valeur des objets: le scénario entraîne un besoin de rénovation / une dépréciation des immeubles.	Variation de la valeur des garanties et variation de la capacité financière (détermination de la variation de la probability of default et du loss given default ainsi que de la variation de l'expected loss)	Variation minime attendue de l'expected loss, risque plus élevé pour la clientèle entreprises que pour la clientèle privée

Incidence sur les risques de marché

Les risques de transition peuvent avoir des répercussions sur les risques de marché de Raiffeisen au travers du prix des titres, des devises ou des matières premières ou de leur réévaluation. Pour ses immobilisations financières, Raiffeisen met l'accent sur les lettres de gage suisses et les obligations du secteur public. L'incidence des risques de transition devrait en l'occurrence être plus faible que, par exemple, dans les entreprises des secteurs à fortes émissions. Globalement, l'incidence des risques de transition liés au climat sur les risques de marché de Raiffeisen est donc limitée.

Les résultats des tests de compatibilité climatique PACTA de 2020, 2022 et 2024 ont confirmé l'estimation selon laquelle, dans le cas de Raiffeisen, les risques de marché ne sont que peu affectés. Dans le cadre de ces tests, l'exposition des investissements dans des secteurs considérés comme ayant un impact particulièrement fort sur le climat a été examinée. Il a aussi été analysé dans quelle mesure des investissements correspondants sont réalisés dans des entreprises qui prévoient d'investir dans des technologies respectueuses du climat dans un avenir proche. Raiffeisen a fait analyser ses investissements en actions et en obligations d'entreprise pour lesquels Raiffeisen Suisse est responsable de la décision de placement. En plus des investissements dans le cadre de la gestion des liquidités et du négoce pour compte propre déterminants pour le risque de marché, il s'agit aussi d'investissements dans des mandats de gestion de fortune, dans des fonds de placement et de prévoyance ainsi que dans le contexte du portefeuille stratégique. Les tests de 2020 et 2022 ainsi que le test de 2024 ont montré que Raiffeisen est globalement peu exposée dans les secteurs à fort impact sur le climat (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation) au travers des investissements en actions et en obligations qu'elle gère. Dans le même temps, Raiffeisen a encore du potentiel en ce qui concerne ses investissements dans les secteurs déterminants pour le climat. En effet, elle peut mettre encore plus l'accent sur les entreprises qui réduisent les technologies à fortes émis-

sions en faveur de technologies plus respectueuses de l'environnement et qui s'engagent à atteindre l'objectif «zéro émission nette». Les résultats détaillés du test de compatibilité climatique de 2024 sont publiés sur le site web de Raiffeisen raiffeisen.ch/durabilite-publication.

Le résultat d'un «test de résistance» inclus dans le test 2020 montre en plus que si des mesures de politique climatique de grande ampleur étaient mises en place de manière impromptue, les investissements en actions et en obligations à forte intensité de carbone soumis au test par Raiffeisen perdraient respectivement 22,0% et 3,0% de leur valeur. Globalement, les investissements en actions et ceux en obligations d'entreprise perdraient respectivement 0,7% et 0,02%.

Test de compatibilité climatique PACTA¹

	2022	2024
--	------	------

Exposition dans des secteurs à forte intensité de carbone

Obligations dans des secteurs à forte intensité de carbone	5,0	9,0
Obligations extraction de charbon, pétrole et gaz ²	0,3	3,5
Actions dans des secteurs à forte intensité de carbone	3,0	4,0
Actions extraction de charbon, pétrole et gaz ²	0,3	0,3

¹ PACTA = Paris Agreement Capital Transition Assessment. L'analyse est réalisée tous les deux ans. Les chiffres ont été calculés par des prestataires externes dans le cadre du test climatique PACTA. Les éventuelles divergences par rapport aux années précédentes sont principalement dues à des raisons méthodologiques. Raiffeisen n'a ni aperçu ni influence sur la méthodologie choisie.

² Indications en pourcentage des investissements

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Incidence sur les autres risques

— Risques de liquidité

Aucune voie de transmission des risques de transition liés au climat sur le risque de liquidité n'a été identifiée.

— Risques opérationnels

Les éventuelles répercussions sur le risque opérationnel (par exemple risques de compliance en raison des nouvelles réglementations climatiques) sont jugées faibles.

— Risques de réputation

Plus la sensibilisation du public, de la clientèle et des autres parties prenantes augmente, plus les exigences en matière de pratiques commerciales durables et respectueuses du climat sont élevées. Les risques inhérents d'une perte de réputation augmentent aussi en conséquence. Il pourrait par exemple y avoir une perte de réputation si un produit de prévoyance et de placement recommandé par la Banque avait des effets négatifs sur le climat. Chez Raiffeisen, ce risque est faible. Fin 2024, 89,7% des investissements effectués dans le cadre de mandats ou de fonds de prévoyance et de placement étaient conformes à l'approche de durabilité Futura. Si Raiffeisen ou un partenaire important de Raiffeisen avait un comportement manifestement nuisible au climat, il en résulterait aussi un risque de réputation, mais il est peu probable que cela arrive au vu de la stratégie climatique adoptée. Le contrôle de diligence mentionné ci-dessus réduit encore le risque correspondant. Enfin, les accusations de green washing en rapport avec des produits ou des processus de Raiffeisen font également partie des risques de réputation actuels entraînés par le changement climatique. Les risques correspondants sont atténués par diverses mesures, notamment en lien avec la mise en œuvre des nouvelles directives de l'ASB «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG et la prévention du green washing dans le conseil en placement et la gestion de fortune». La communication factuelle de Raiffeisen sur la thématique du changement climatique et de la durabilité en général atténue ces risques. Si l'on tient compte des mesures de mitigation susmentionnées, le risque résiduel pour la réputation est jugé faible.

Conséquences des risques et des opportunités liés au climat sur les affaires, sur la stratégie et sur la planification financière

Selon l'état actuel des analyses et des observations, majoritairement qualitatives, les opportunités et risques liés au changement climatique ont globalement des conséquences faibles, voire négligeables d'un point de vue financier sur les opportunités et les risques financiers de Raiffeisen.

Conséquences financières des opportunités et des risques liés au climat

	Court terme	Moyen terme	Long terme	Type de conséquence	Evaluation de la conséquence
--	-------------	-------------	------------	---------------------	------------------------------

Opportunités

Produits/marchés	x	x	x	Davantage de revenus	Faible
Coutts		x	x	Moins de coutts	Faible

Risques physiques

Risques de crédit		x	x	Corrections de valeur	Faible à modérée
Risques de marché	x		x	Perte de valeur	Négligeable
Risques opérationnels	x		x	Davantage de coutts, perte de valeur	Faible

Risques de transition

Risques de crédit	x	x		Corrections de valeur	Faible à modérée
Risques de marché	x	x		Perte de valeur	Négligeable
Risques opérationnels	x	x		Davantage de coutts, perte de valeur	Faible

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Les opportunités de revenus pour Raiffeisen en lien avec le besoin de financement et d'investissement en raison de la transition vers une économie et une société plus respectueuses du climat sont considérées aujourd'hui, de même qu'à moyen et long termes, comme étant faibles. En l'état actuel des connaissances, les pertes de revenus à moyen et à long termes en raison des risques de crédit accrus liés aux risques climatiques physiques devraient également être faibles ou, tout au plus, modérées et sont prises en compte dans la planification du capital. La raison principale pour laquelle ces conséquences sont globalement faibles réside dans le modèle d'affaires de Raiffeisen (un groupe de Banques retail organisé sous forme de coopérative et orienté sur le marché suisse). La stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025» ne change pas fondamentalement cette orientation et ne nécessite donc aucune adaptation dans le contexte des risques et opportunités générés par le changement climatique. Aucune charge financière supplémentaire importante n'est par ailleurs nécessaire. Le renforcement de la compatibilité climatique de la propre infrastructure de Raiffeisen peut par exemple être assuré dans le cadre des investissements habituels. La stratégie climatique de Raiffeisen, qui a pour effet d'atténuer les risques et de favoriser les opportunités, reste importante. Raiffeisen examine et approfondit sans cesse sur le plan qualitatif et quantitatif les hypothèses retenues concernant les conséquences des risques et opportunités liés au climat.

Résilience de la stratégie de Raiffeisen en tenant compte de divers scénarios climatiques

Différents indicateurs prouvent que le climat est en train de changer. L'amplitude du changement climatique et la possibilité de l'endiguer par des mesures efficaces ne sont pas claires à l'heure actuelle.

Les scénarios climatiques définis par le NGFS ont été mis à jour et complétés dans le cadre de la phase 5 du NGFS en novembre 2024. Ils montrent que divers risques physiques et risques de transition peuvent aussi survenir avec une intensité variable selon leur évolution et, éventuellement, de manière simultanée. Parallèlement, dans la phase 5, le NGFS prévoit, pour certains scénarios, des risques physiques nettement plus élevés, avec les pertes économiques en proportion, ainsi qu'une taxe sur le CO₂ plus élevée, par exemple d'environ 300 dollars américains par tonne à partir de 2035. Selon le NGFS, une transformation substantielle de l'économie est nécessaire pour endiguer le changement climatique. S'agissant des scénarios, le NGFS attire l'attention sur les incertitudes et les limites qui subsistent et sur la nécessité de procéder à des analyses supplémentaires. Dans le contexte des scénarios du NGFS, Raiffeisen conclut également, sur la base des connaissances déduites ci-dessus, que le Groupe Raiffeisen est globalement «résistant au stress» face au changement climatique. Même si les risques physiques ou les risques de transition liés au changement climatique se révèlent être plus importants ou si plusieurs risques

surviennent simultanément, Raiffeisen ne sera, selon l'état actuel des connaissances, dans le pire des cas touchée que de manière modérée. Les risques climatiques physiques et les risques de transition peuvent avoir des conséquences modérées (et non pas seulement faibles) sur les risques de crédit, conformément au tableau récapitulatif susmentionné et aux considérations qualitatives et quantitatives.

Dans l'un des sept scénarios NGFS, il en résulterait simultanément des risques physiques élevés et des risques de transition importants (too little, too late). Dans ce cas, il faudrait par conséquent supposer un effet cumulatif pour les risques de crédit. Ce scénario serait le plus négatif du point de vue de Raiffeisen. De même, les deux scénarios «hot house» du NGFS et les deux scénarios désordonnés (disorderly) du NGFS auraient cependant sur Raiffeisen des effets plus négatifs que les deux autres scénarios d'une transition ordonnée (orderly). Raiffeisen a donc intérêt à ce qu'une politique de protection du climat efficace soit mise en place très tôt et renforcée progressivement. Tant les risques physiques que les risques de transition sont relativement faibles dans le scénario «ordonné». Depuis quelque temps, Raiffeisen fait aussi valoir ce point de vue dans le débat politique sur la thématique du climat en Suisse.

Raiffeisen poursuivra l'examen des scénarios NGFS actualisés et complétés et publiera les résultats circonstanciés.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

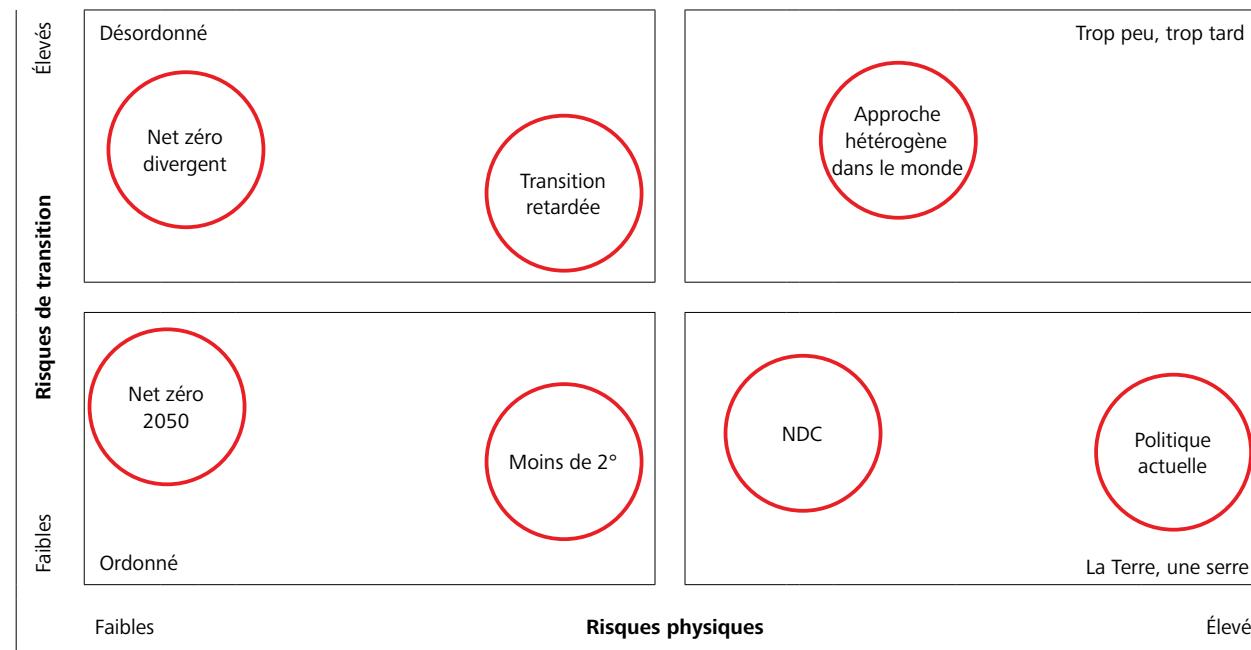


Scénarios climatiques selon le Network for Greening the Financial System (NGFS)

Le NGFS prévoit sept scénarios climatiques classés selon les quatre approches suivantes:

- Trois scénarios ordonnés (orderly) partent du principe que la politique de protection du climat est mise en place très tôt et renforcée progressivement. Tant les risques physiques que les risques de transition sont relativement faibles.
- Une scénario désordonné (disorderly) prévoit un risque de transition plus élevé, car la politique de protection du climat est mise en place tardivement ou diverge selon les pays et secteurs.
- Deux scénarios hot house partent du principe que quelques mesures de politique climatique sont mises en œuvre dans certains pays, mais que les efforts au niveau mondial ne suffisent pas à endiguer un réchauffement global significatif. Les scénarios entraînent des risques physiques graves, y compris des conséquences irréversibles comme la hausse du niveau des mers.
- Un scénario prévoit des risques de transition élevés et, en même temps, des risques physiques importants, car les mesures climatiques sont mises en œuvre de manière trop peu coordonnée et trop tardive et ne sont donc pas suffisamment efficaces (too little, too late).

Les sept scénarios NGFS avec différents risques physiques et de transition



Source: NGFS Scenarios for Central Banks and Supervisors, 2022, page 7

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

3 Gestion des risques



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

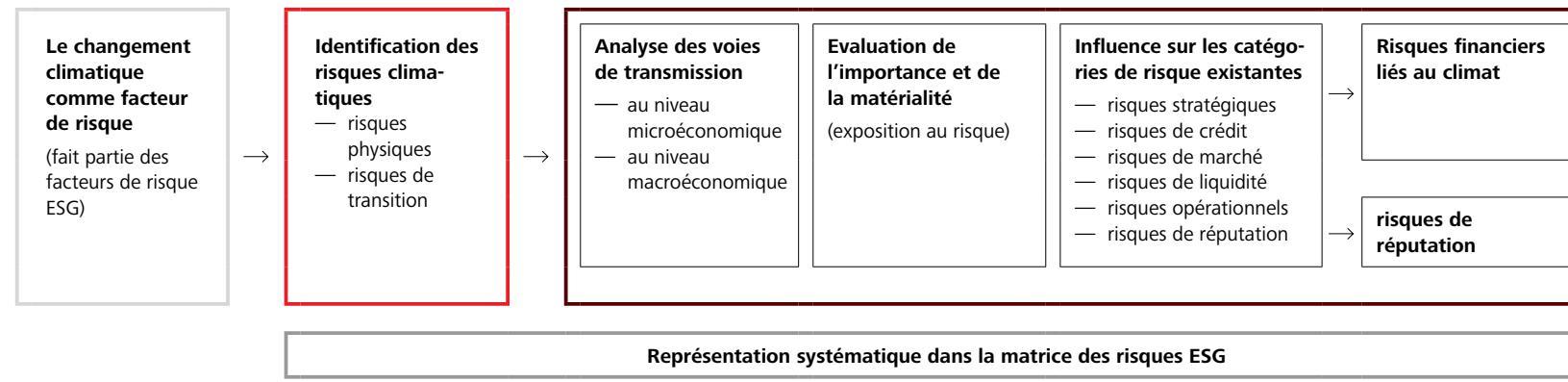
Intégration des risques financiers liés au climat dans la gestion globale des risques

Raiffeisen pratique une gestion des risques globale, qui satisfait aux exigences prudentielles élevées posées à un établissement de la taille et de la complexité de Raiffeisen et s'aligne sur les normes usuelles du marché. Les risques liés au changement climatique ne constituent pas une catégorie de risque à part mais sont considérés, dans le cadre de la gestion des risques ESG, comme des facteurs de risque des catégories de risque existantes, et ils sont ainsi intégrés au cadre en place pour la gestion des risques (cf. aussi le chapitre → «Rapport non-financier» dans le rapport de gestion du Groupe Raiffeisen, pages 170–171).

A cette fin, les risques climatiques sont analysés périodiquement tout au long de la chaîne de cause à effet. Cette analyse s'appuie sur des scénarios climatiques donnés, tient compte des risques physiques et des risques de transition ainsi que de leurs possibles répercussions microéconomiques et macroéconomiques sur les catégories de risque établies. L'objectif est d'évaluer le caractère déterminant et percutant du facteur de risque au vu de l'exposition actuelle aux risques dans les différentes catégories. On analyse par exemple si et dans quelle mesure les risques de crédit sont susceptibles de varier en raison de l'évolution des risques naturels physiques, tels que les inondations, en raison du changement climatique. Outre les conséquences pécuniaires des risques financiers liés au climat, les risques de réputation sont également pris en compte.



Analyse des risques climatiques tout au long de la chaîne de cause à effet



La gestion des risques financiers liés au climat se fait dans le cadre du processus de gestion des risques ESG défini. Celui-ci comprend l'identification, la mesure et l'évaluation, la gestion, la surveillance et le reporting.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

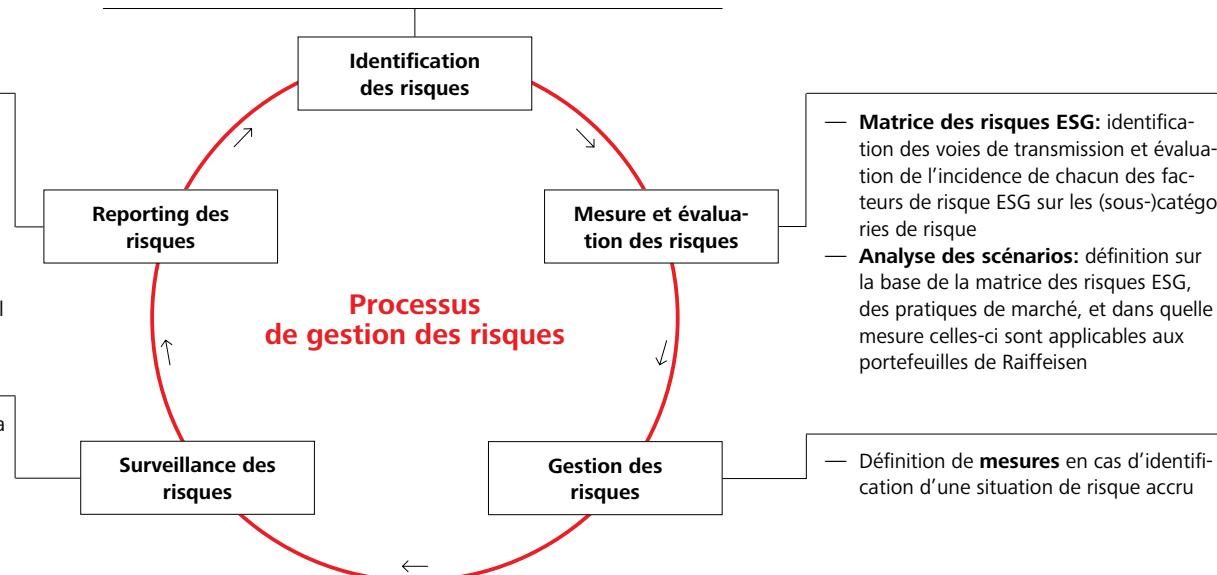
5 Plan de transition



Gestion des risques financiers liés au climat tout au long du processus de gestion des risques

- Identification de facteurs ESG et examen de leur pertinence: l'accent est mis actuellement sur l'identification des risques physiques et des risques de transition liés au climat

- **Publication** annuelle des risques financiers liés au climat dans le cadre d'une annexe au rapport de gestion
- **Rapport interne** annuel sur les risques financiers liés au climat et éventuellement sur d'autres facteurs de risque ESG déterminants, en annexe au rapport des risques à l'intention du Conseil d'administration
- **Key Risk Indicators (KRI)** découlant de la matrice des risques ESG (si nécessaire avec des valeurs-seuils définies)
- Evaluations ad hoc



Les méthodes et processus de gestion des risques financiers liés au climat sont développés en permanence en tenant compte des nouvelles observations, exigences et normes.

La nouvelle circulaire FINMA 2026/01 «Risques financiers liés à la nature» englobe également les risques financiers liés au climat. Elle a été publiée le 17 décembre 2024 et doit être mise en œuvre progressivement à partir du 1^{er} janvier 2026. Raiffeisen a analysé en détail les nouvelles prescriptions et continuera de développer de manière ciblée la gestion des risques financiers liés au climat sur cette base.

Identification des risques financiers liés au climat

L'objectif est de détecter et de comprendre les facteurs de risque déterminants, c'est-à-dire les dangers auxquels Raiffeisen est exposée. Pour identifier ces dangers, il est notamment tenu compte des évolutions de l'environnement, des évolutions politiques et des réglementations, du changement technologique et de l'humeur du marché.

L'identification des risques est documentée avec l'évaluation du risque (cf. le chapitre «Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat», page 27) dans une matrice des risques ESG complète. Elle est mise à jour au moins une fois par an et contrôlée à cette occasion par les experts et experts internes au sein de la commission spécialisée «Risques ESG».

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

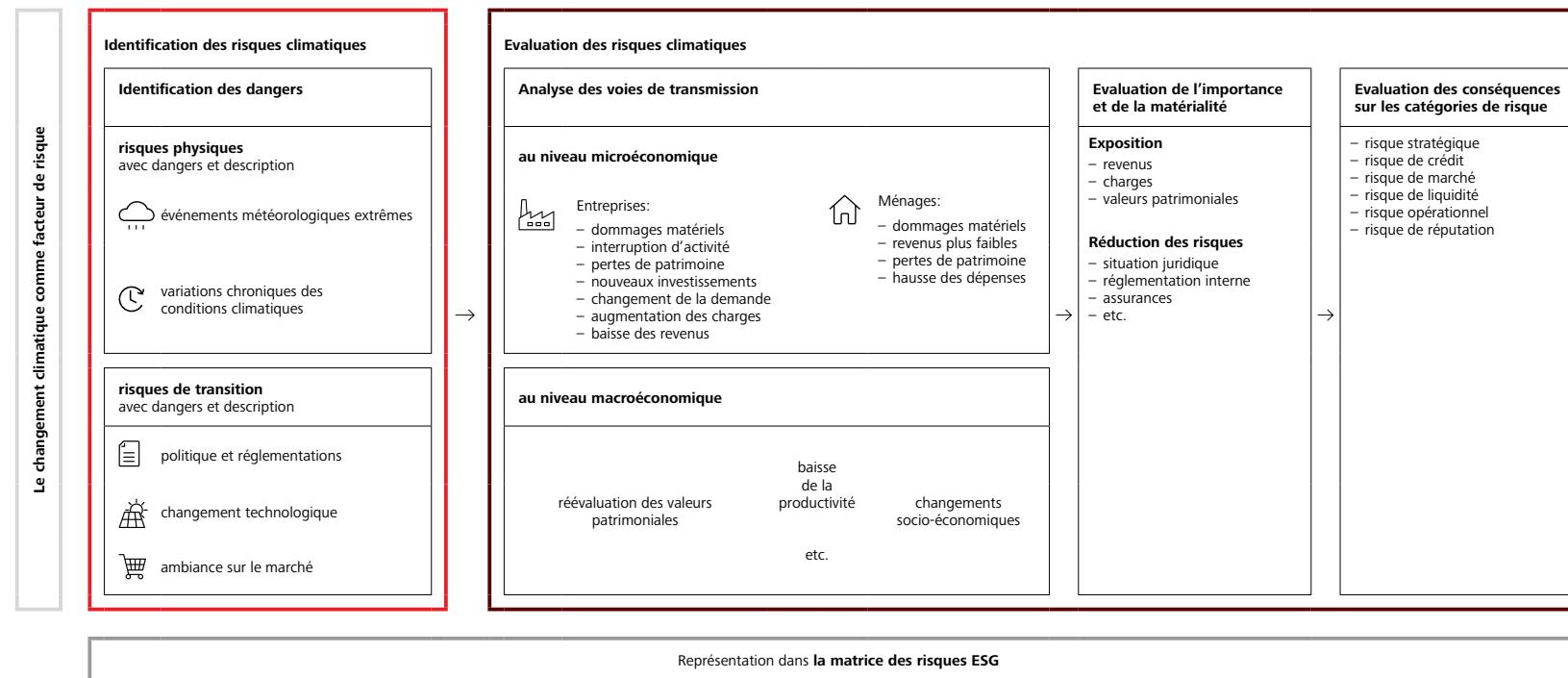


Mesure et évaluation des risques financiers liés au climat

L'objectif est d'évaluer les conséquences du changement climatique sur le profil de risque actuel de Raiffeisen.

L'évaluation se fait de manière qualitative dans la matrice des risques ESG pour les dangers identifiés et les catégories de risque existantes. Elle est également mise à jour chaque année et contrôlée au sein de la commission spécialisée «Risques ESG».

Procédure d'évaluation qualitative des risques climatiques (matrice des risques ESG)



Pour l'évaluation qualitative dans la matrice des risques ESG, la pertinence des dangers inhérents à ces éventuelles répercussions et en matière d'exposition aux risques invoqués fait notamment l'objet d'une analyse afin d'exclure les risques non déterminants. La matérialité des risques est ensuite évaluée, en tenant également compte des expositions aux risques, notamment en ce qui concerne les sources de revenus et de charges et les actifs immobilisés, et en prenant aussi en considération les possibles réductions des risques. Et enfin, l'ampleur des répercussions sur les catégories de risque établies et les dif-

férentes sous-catégories est analysée en appliquant des classes d'évaluation qualitative des risques bien définies¹.

1 Echelle: négligeable, faible, moyen, considérable et maximal.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Pour une analyse plus approfondie et afin de renforcer l'évaluation qualitative, des calculs quantitatifs fondés sur des scénarios sont réalisés pour certains risques (cf. la section «Opportunités et risques», pages 11–21) qui tiennent également compte des scénarios climatiques (cf. l'encadré informatif «Scénarios climatiques selon le NGFS», page 23).

Gestion des risques financiers liés au climat

La gestion des risques a pour but de contrôler efficacement les risques financiers liés au climat au niveau du Groupe.

Les différentes mesures de gestion des risques financiers liés au climat sont en principe définies et mises en œuvre au niveau des catégories de risques existantes.

En complément, les mesures en place concernant ces risques sont mises en rapport avec les évaluations des risques dans la matrice des risques ESG afin d'en déduire un éventuel besoin d'agir et de prendre des décisions en ce qui concerne la stratégie en matière de risques. Cela se fait périodiquement au sein de la commission spécialisée Risques ESG et fait également l'objet d'un rapport à la Direction et au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse.

Les mesures prises pour la gestion des risques sont pour l'essentiel les mesures découlant de la stratégie climatique ainsi que des prescriptions et processus internes exposés en détail dans la section «Opportunités et risques», pages 11–21.

Comme les risques financiers liés au climat sont actuellement jugés faibles à modérés, aucun besoin de mesures supplémentaires dépassant celles en place n'a été identifié jusqu'à présent. En cas de réévaluation, des mesures de gestion des risques seraient éventuellement définies et mises en œuvre par les responsables des risques.

Surveillance des risques financiers liés au climat

Lors de la surveillance des risques financiers liés au climat, l'idée centrale est que l'exposition dans les domaines d'activité plus fortement touchés par le changement climatique et donc plus risqués ne doit pas augmenter de manière significative. Des indicateurs clés de risque (KRI) ont été déduits à cette fin de la matrice des risques et de la stratégie climatique (cf. le chapitre 4 «Chiffres clés et objectifs», pages 38–39). Les risques financiers liés au climat étant encore considérés comme faibles à modérés, Raiffeisen n'a pas défini pour le moment de valeurs-seuils pour ces KRI, mais observe néanmoins leur évolution.

La mise à jour au moins annuelle de la matrice des risques ESG avec le concours de la commission spécialisée Risques ESG, au sein duquel la gestion des risques et les KRI sont également examinés, sert notamment de surveillance.

Reporting sur les risques financiers liés au climat

Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse est informé chaque année de l'impact des risques financiers liés au climat sur le profil de risque de Raiffeisen dans le cadre du reporting sur les risques ESG. Le rapport contient aussi des déclarations concernant le besoin d'agir. En cas d'évolutions et d'observations urgentes et importantes concernant les risques financiers liés au climat, la Direction et le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse seraient également informés en cours d'année dans le cadre du reporting des risques régulier (pour plus de détails, cf. le chapitre 1 «Gouvernance d'entreprise», pages 6–8).

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

4 Chiffres clés et objectifs



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Raiffeisen relève depuis de longues années les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (émissions de GES) en appliquant la méthodologie du protocole GES, et publie ces chiffres dans son rapport de gestion. Depuis 2021, elle recense aussi les émissions de GES en lien avec ses financements selon la méthodologie du PCAF. Raiffeisen a formulé des objectifs de réduction basés sur la science, en s'inspirant de la méthode de la Science Based Targets Initiative (SBTi). Divers chiffres clés servent à évaluer et à gérer les risques et les opportunités liés au changement climatique. Les chiffres clés sont relevés et publiés au moins une fois par an et s'appuient en partie sur les objectifs de réduction définis par Raiffeisen. Les chiffres clés climatiques rapportés n'ont actuellement aucune incidence sur la rémunération versée aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, ni sur celle des autres collaboratrices et collaborateurs. Raiffeisen Suisse verse chaque année à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs une rémunération variable sous la forme d'une participation collective aux résultats, qui constitue une prestation volontaire et variable de Raiffeisen Suisse en tant qu'employeur. La prime de résultat est déterminée en tenant compte du résultat financier, mais aussi d'un certain nombre de critères relatifs à la durabilité. Les critères utilisés pour déterminer la participation aux résultats sont appliqués principalement par Raiffeisen Suisse, mais peuvent aussi être repris de plein gré par les Banques Raiffeisen.

Emissions de gaz à effet de serre

La publication ci-après des émissions des scope 1 à 3 pour l'exploitation des infrastructures et les activités associées se base sur le protocole GES. Depuis 2021, la publication est en outre contrôlée chaque année par des sociétés de conseil externes et renforcée sur cette base. En 2023, une nouvelle méthode a été introduite pour améliorer la saisie et le calcul des émissions de l'entreprise.¹

Pendant l'exercice sous revue, les émissions totales de l'entreprise ont diminué de 5,6% par rapport à l'exercice précédent.²

Au cours des années passées, l'intensité en CO₂ liée à l'exploitation des infrastructures et aux activités associées n'a cessé de diminuer. Le respect des normes dans les domaines de l'énergie, de la mobilité, des ressources et de l'approvisionnement a été déterminant à cette fin.

En 2024, Raiffeisen a réduit ses émissions de gaz à effet de serre de 5,6%²

¹ La saisie et le référencement systématiques des surfaces de plancher au lieu des unités de personnel ont considérablement amélioré la méthode de recensement des infrastructures d'exploitation. Les véhicules d'entreprise, les types de systèmes de chauffage et leur année de construction ainsi que les fuites de fluide frigorigène par bâtiment sont par ailleurs recensés depuis 2022. Ces améliorations augmentent la qualité des données des périmètres 1 et 2. Pour l'année 2022, les valeurs ont été recalculées et adaptées rétroactivement et sur la base de la méthode améliorée.

² Cette réduction s'entend dans le cadre des fluctuations habituelles.

**Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre par l'entreprise¹**

Catégorie	Unité	2022 ²	2023	2024 ³	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	
		2022 ²	2023	2024 ³		
Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements⁵	t éq. CO ₂	12 700	10 700	10 100	-5,6	0,964
Emissions directes de gaz à effet de serre (scope 1)	t éq. CO ₂	6 600	4 600	4 200	-8,7	0,401
Emissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 2)	t éq. CO ₂	1 100	1 100	1 100	0,0	0,105
Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3) ⁶	t éq. CO ₂	5 000	5 000	4 800	-4,0	0,458

1 Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies à la centaine. Des différences d'arrondi sont donc possibles.

2 L'année 2022 recalculée sert de nouvelle année de référence selon le GRI.

3 Les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise des scope 1 et 2 (5'300 tonnes d'équivalent CO₂) sont compensées par l'achat de certificats CO₂ ou de crédits d'émission liés à des projets de protection du climat provenant de projets de protection du climat qui respectent des normes reconnues internationalement.

4 Par unité de personnel, on entend dans ce contexte par poste à temps plein moyen (2024: 10 474). Base de données : chiffres clés dans le rapport annuel 2024.

5 Les principales sources d'émissions sont recensées, si possible sur la base de données de consommation et si nécessaire sur la base d'estimations. Le système différencie trois scope:

Scope 1 (78% de valeurs estimées, 22% de valeurs saisies): émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources stationnaires dans l'entreprise elle-même, c'est-à-dire le chauffage au mazout ou au gaz, les véhicules de l'entreprise et les fuites de fluides frigorigène;

Scope 2 (63% de valeurs estimées, 37% de valeurs saisies): émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, c'est-à-dire l'électricité et le chauffage à distance;

Scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie.

Les périmètres organisationnels sont définis selon le principe du contrôle: sont saisies les émissions déterminantes d'activités sur lesquelles Raiffeisen peut exercer un contrôle opérationnel, c'est-à-dire les bâtiments des sociétés du Groupe entièrement consolidées, à savoir Raiffeisen Suisse société coopérative, Raiffeisen Centre des Entrepreneurs SA et Raiffeisen Immo SA.

Les chiffres clés sont saisis chaque mois pour tous les immeubles commerciaux de Raiffeisen et les bancomats externes. Les données manquantes sont complétées par des données de base enregistrées (par exemple surface de plancher, système de chauffage etc.) et des valeurs par défaut (consommation par mètre carré de surface de plancher).

Les facteurs d'émission appliqués pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre ont été fixés avec des partenaires spécialisés dans le domaine de l'écobilan et vérifiés en externe.

6 Les émissions du scope 3 publiées ici comprennent les catégories selon le protocole GES «Emissions liées au combustible et à l'énergie», «Transports et distribution», «Déchets» et «Déplacements professionnels» ainsi que la consommation de papier et d'eau. Les émissions financées ne sont pas incluses ici. Pour les émissions financées, cf. le tableau «Emissions de CO₂ financées selon le standard du PCAF», pages 33-34.

Comme le montre le tableau ci-dessous (**cf. le tableau «Protection du climat dans l'entreprise», page 31**), la consommation d'eau et de papier est comparativement faible. D'éventuelles répercussions du changement climatique sur la consommation en question ne devraient donc pas entraîner de risques importants pour Raiffeisen. Raiffeisen contrôle régulièrement tous les processus déterminants de l'exploitation bancaire quant à leur efficacité énergétique et l'utilisation efficiente des ressources, et elle sensibilise ses collaboratrices et ses collaborateurs à ce sujet.

Les kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels par rapport aux années précédentes sont globalement en légère baisse. Une évolution positive qu'il convient de souligner est que l'utilisation des transports publics tend à augmenter. Raiffeisen s'efforce toujours de soutenir l'utilisation des transports publics.

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

**Protection du climat dans l'entreprise¹**

Catégorie	Unité	2022 ²	2023	2024	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	par unité de personnel ³
					2024	
Energie dans les bâtiments	kWh	63 443 000	62 464 000	63 923 000	2,3	6 103
Electricité ⁴	kWh	36 652 000	36 023 000	37 994 000	5,5	3 627
Energie de chauffage ⁵	kWh	26 791 000	26 441 000	25 929 000	-1,9	2 476
Déplacements professionnels	km	18 815 000	18 616 000	18 383 000	-1,3	1 756
Transports publics (train, bus, tram)	km	3 079 000	3 909 000	4 579 000	17,1	437
Transports routiers	km					
Transports routiers véhicules automobiles privés	km	2 234 000	2 400 000	2 511 000	4,6	240
Transports routiers véhicules automobiles d'entreprise	km	3 218 000	2 210 000	2 028 000	-8,2	194
Transports routiers par courriers	km	9 778 000	9 523 000	8 823 000	-7,4	842
Transports aériens de passagers	km	19 000	25 000	7 000	-72,0	1
Transports aériens de marchandises	km	487 000	549 000	435 000	-20,8	42
Consommation de papier et d'eau						
Consommation de papier	t	698	639	624	-2,3	0,06
Consommation en eau	m ³	348 000	364 000	405 000	11,3	39

1 Toutes les valeurs figurant dans ce tableau sur l'environnement sont arrondies au millier près. Il en résulte d'éventuelles différences d'arrondi.

2 L'année 2022 sert de référence selon le GRI.

3 Par unité de personnel, on entend dans ce contexte par poste à temps plein moyen (2024: 10 474). Base de données : chiffres clés dans le rapport annuel 2024.

4 La consommation d'électricité ne prend en compte que l'électricité achetée. L'électricité produite avec nos propres installations photovoltaïques n'est pas prise en compte.

5 Pour les chauffages au mazout, ce sont les quantités livrées qui sont saisies. Celles-ci peuvent s'écartez légèrement de la consommation effective.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Pour le calcul et la publication des émissions de GES en lien avec les financements et les investissements, Raiffeisen applique la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre pour l'industrie financière développée par le PCAF.

Raiffeisen publie les émissions financées des activités de financement et d'investissement qui sont essentielles pour elle. Le Groupe Raiffeisen est concerné par les émissions liées aux opérations hypothécaires (immeubles résidentiels et commerciaux), aux crédits octroyés à la clientèle entreprises ainsi qu'aux participations non cotées en bourse. Ces catégories sont publiées dans le tableau ci-après. D'autres catégories du PCAF ne sont pas prises en considération, car elles ne sont pas proposées par le Groupe ou représentent une part insignifiante de son volume d'affaires. Les valeurs indiquées doivent être interprétées en tenant compte du fait que les données sont encore imprécises et que la norme est récente.

Calcul des émissions de CO₂ selon la méthodologie du PCAF

Le calcul des émissions de CO₂ se fonde sur les méthodes spécifiques aux catégories d'actifs définies dans la norme PCAF. Dans une première étape, les financements de Raiffeisen sont attribués aux catégories d'actifs du PCAF. Les émissions de GES des catégories d'actifs «immeubles résidentiels» et «immeubles commerciaux» sont calculées en appliquant des facteurs d'émission de CO₂ adaptés au portefeuille de bâtiments de Raiffeisen. Ces facteurs ont été déterminés par une société de conseil spécialisée sur la base de caractéristiques des immeubles telles que leur année de construction et le type de bâtiment, par exemple maison individuelle ou propriété par étages, ainsi que de chiffres clés spécifiques à l'emplacement tels que le mix énergétique. Les données disponibles en interne sont complétées si nécessaire par des données publiques provenant du Registre des bâtiments et des logements. Les émissions de CO₂ par bâtiment correspondent au produit de la surface de référence énergétique et du facteur d'émission concerné. La somme des émissions de CO₂ de tous les bâtiments d'une catégorie d'actifs, pondérée par l'avance, correspond aux émissions financées. Pour les catégories d'actifs «crédits aux entreprises» et «participations non cotées en bourse», les émissions de CO₂ s'obtiennent en multipliant les montants en cours par les facteurs d'émission spécifiques au code NOGA. Ces facteurs d'émission dans la base de données des émissions du PCAF sont basés sur des moyennes sectorielles.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition


Emissions financées selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions Scope 1 et 2 (t éq. CO ₂)	Emissions Scope 3 ² (t éq. CO ₂)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ /mio CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2023						
Hypothèques (Logements privés)	125 796	522 900	n/a	4,2	100	4
Hypothèques (Immeubles à usage commercial)	83 979	550 400	n/a	6,6	95	4
Crédits à la clientèle entreprises ⁴	10 256	251 200	848 900	107	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres	3	400	400	266		
Cokéfaction et raffinage du pétrole	0	0	0	0		
Fabrication de produits chimiques	69	300	8 200	123		
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	144	3 800	44 000	332		
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	3	100	400	174		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements	75	6 300	12 900	258		
Industrie pharmaceutique	38	200	4 500	122		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	62	10 200	20 200	487		
Métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	92	8 700	21 600	329		
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	44	500	19 000	446		
Fabrication d'équipements électriques	47	500	20 000	439		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	49	1 200	6 700	160		
Industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	8	100	1 800	238		
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation et installation de machines et d'équipements	97	2 100	36 100	395		
Construction de bâtiments, génie civil, travaux de construction spécialisés	432	7 400	70 800	181		
Transports et entreposage	165	1 300	3 000	27		
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	32	400	2 000	73		
Participations non cotées en bourse ⁵	253	61	410	2	100	5

¹ La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen.

² Le PCAF n'exige la publication du scope 3 que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

³ L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux scope 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux scope 1, 2 et 3.

⁴ Conformément à la Nomenclature générale des activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA). Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment. De plus, il n'existe à la date d'établissement de ce rapport aucun facteur d'émission plausible pour le code NOGA 3530. On peut donc partir du principe que les émissions calculées de cette manière sont trop faibles. Nous nous réservons le droit de mettre à jour le calcul de 2023 dans le cas où un facteur d'émission plus précis serait à disposition. Par ailleurs, les secteurs représentés ici correspondent aux exigences en matière de publication du PCAF et ne sont donc pas exhaustifs.

⁵ Couvre les participations non consolidées.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Emissions financées selon le standard du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF)

Catégorie de placement	Montant en cours ¹ (en mio CHF)	Emissions Scope 1 et 2 (t éq. CO ₂)	Emissions Scope 3 ² (t éq. CO ₂)	Intensité des émissions ³ (t éq. CO ₂ /mio CHF)	Couverture (%)	Niveau de qualité des données (1 élevé, 5 faible)
2024						
Hypothèques (Logements privés)	129 400	529 500	n/a	4,1	100	4
Hypothèques (Immeubles à usage commercial)	90 733	576 600	n/a	6,4	95	4
Crédits à la clientèle entreprises ⁴	10 714	267 200	862 000	105	100	5
Exploitation minière et extraction de pierres et de terres	3	500	300	309		
Cokéfaction et raffinage du pétrole	0	0	0	0		
Fabrication de produits chimiques	84	400	9 900	123		
Industries alimentaires, fabrication de boissons et de produits à base de tabac	126	3 500	40 300	348		
Fabrication de textiles, industrie de l'habillement, industrie du cuir et de la chaussure	2	100	300	174		
Travail du bois et fabrication d'articles en bois, en liège, en vannerie et sparterie, industrie du papier et du carton, imprimerie et reproduction d'enregistrements	135	7 500	28 800	270		
Industrie pharmaceutique	42	200	5 000	122		
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	33	3 000	16 100	583		
Métallurgie, fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	89	9 000	21 000	336		
Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	69	700	30 300	447		
Fabrication d'équipements électriques	36	400	15 700	442		
Fabrication de machines et équipements n.c.a.	45	1 100	6 100	160		
Industrie automobile et fabrication d'autres matériels de transport	8	100	1 800	235		
Fabrication de meubles, autres industries manufacturières et réparation et installation de machines et d'équipements	89	2 000	33 300	397		
Construction de bâtiments, génie civil, travaux de construction spécialisés	366	6 300	60 100	181		
Transports et entreposage	181	1 300	3 800	28		
Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	28	300	1 700	73		
Participations non cotées en bourse ⁵	282	85	552	2	100	5

1 La sélection et l'agrégation des montants en cours sont basées sur la norme du PCAF. De ce fait, les créances hypothécaires sont réparties entre les catégories de placement Hypothèques (logements) et Hypothèques (immeubles commerciaux). Cette subdivision diffère des définitions habituellement utilisées par Raiffeisen.

2 Le PCAF n'exige la publication du scope 3 que pour les catégories Crédits à la clientèle entreprises et Participations non cotées en bourse.

3 L'intensité des émissions pour les hypothèques (logements privés et les immeubles à usage commercial) se réfère aux scope 1 et 2, pour les crédits à la clientèle entreprises et participations non cotées en bourse aux scope 1, 2 et 3.

4 Conformément à la Nomenclature générale des activités économiques de l'Office fédéral de la statistique (classification NOGA). Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment. De plus, il n'existe à la date d'établissement de ce rapport aucun facteur d'émission plausible pour le code NOGA 3530. On peut donc partir du principe que les émissions calculées de cette manière sont trop faibles. Nous nous réservons le droit de mettre à jour le calcul de 2023 dans le cas où un facteur d'émission plus précis serait à disposition. Par ailleurs, les secteurs représentés ici correspondent aux exigences en matière de publication du PCAF et ne sont donc pas exhaustifs.

5 Couvre les participations non consolidées.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Objectifs

Comme mentionné précédemment ([cf. le chapitre 2 «Stratégie climatique», page 9](#)), Raiffeisen vise au niveau stratégique – comme la Suisse – l'objectif climatique de zéro émission nette d'ici 2050. Ces objectifs ont été fixés dans le contexte de la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025» et de la stratégie en matière de développement durable et de climat. Dans la perspective d'atteindre le zéro net, Raiffeisen a calculé pour la première fois en 2022 des objectifs de réduction basés sur la science. Ces objectifs sont vérifiés périodiquement et ajustés si nécessaire. En 2023, Raiffeisen a recalculé ses objectifs de réduction de CO₂ en utilisant une année de référence plus récente et un nouvel horizon cible d'ici 2030. Ces objectifs sont complétés par des Key Performance Indicators (KPI), des objectifs opérationnels et des mesures récapitulés dans un «plan de transition» ([cf. le chapitre 5 «Plan de transition», pages 41–42](#)). Les objectifs de réduction concernent les émissions au sein de l'entreprise (scope 1 et 2) ainsi que les émissions des activités de crédit hypothécaire de Raiffeisen. Ce secteur d'activité représente plus de 70% en termes de total du bilan. Raiffeisen renonce pour le moment à fixer d'autres objectifs de réduction en lien avec les crédits à la clientèle entreprises ou avec les investissements dans des obligations d'entreprise car, faute de données plus précises, les émissions ne peuvent être calculées ici qu'au moyen d'hypothèses sectorielles. Néanmoins, dans ce domaine d'activité aussi, Raiffeisen suit l'évolution à l'aide de divers KPI, définit des objectifs opérationnels et met en œuvre des mesures.

Objectifs de réduction

Thèmes	Objectifs	Valeurs durant l'année de base 2022	Méthode
Bâtiments financés	Réduction des émissions de GES (kg éq. CO ₂) d'ici 2030 – pour les hypothèques (immeubles commerciaux) de 61% par m ² – pour les hypothèques (immeubles résidentiels) de 45% par m ²	– hypothèques (immeubles commerciaux); ¹ 19,8 kg éq. CO ₂ /m ² – hypothèques (immeubles résidentiels); ¹ 17,1 kg éq. CO ₂ /m ²	Sectoral Decarbonization Approach ²
Exploitation ³	Réduction des émissions de GES (t éq. CO ₂) scope 1 et 2 de 42% d'ici 2030	7'878 t éq. CO ₂	Absolute Contraction ⁴

¹ Il est possible d'évaluer 100% du volume hypothécaire pour la catégorie de placement Hypothèques (immeubles résidentiels) et 94% du volume hypothécaire pour la catégorie Hypothèques (immeubles commerciaux). De plus, le calcul a été adapté avec effet rétroactif, et les intensités sont désormais calculées sur la base des mètres carrés financés.

² L'approche sectorielle de la décarbonation (Sectoral Decarbonization Approach, SDA) est une méthode de définition d'objectifs d'intensité physique qui utilise la convergence de l'intensité des émissions. Un objectif d'intensité est défini par une réduction des émissions par rapport à une certaine métrique commerciale, par exemple la capacité de production de l'entreprise (par exemple tonne métrique d'équivalent CO₂ par tonne de produit fabriqué). La SDA prévoit une convergence globale de l'intensité des émissions des secteurs clés d'ici 2050.

³ Pour faire progresser sa propre gestion de l'énergie, Raiffeisen Suisse est par ailleurs membre de l'initiative volontaire d'entreprises «Energie-Modell Zürich». Celle-ci a convenu avec la Confédération d'augmenter de 14% l'efficacité énergétique et de réduire de 20% les émissions d'ici 2030 (année de référence: 2020). Dans le cadre de cette affiliation, Raiffeisen Suisse se soumet à un audit externe annuel réalisé par «Energie-Modell Zürich».

⁴ L'approche nécessite une réduction annuelle linéaire des émissions absolues d'au moins 4,2% pour les objectifs de 1,5 °C.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Raiffeisen a demandé à une société de conseil externe d'évaluer dans quelle mesure la réalisation des objectifs dans le domaine du financement de bâtiments était réaliste. Dans ce cadre, la réduction demandée des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen selon la méthode SBT a été comparée avec un scénario «continuer comme auparavant» et un scénario «zéro émission nette» sur la base des perspectives énergétiques 2050+. Le scénario «zéro émission nette» décrit une évolution du système énergétique compatible avec l'objectif de zéro émission nette de GES d'ici 2050 tout en garantissant dans le même temps un approvisionnement énergétique sûr (**cf. le graphique «Evaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen», page 37**).

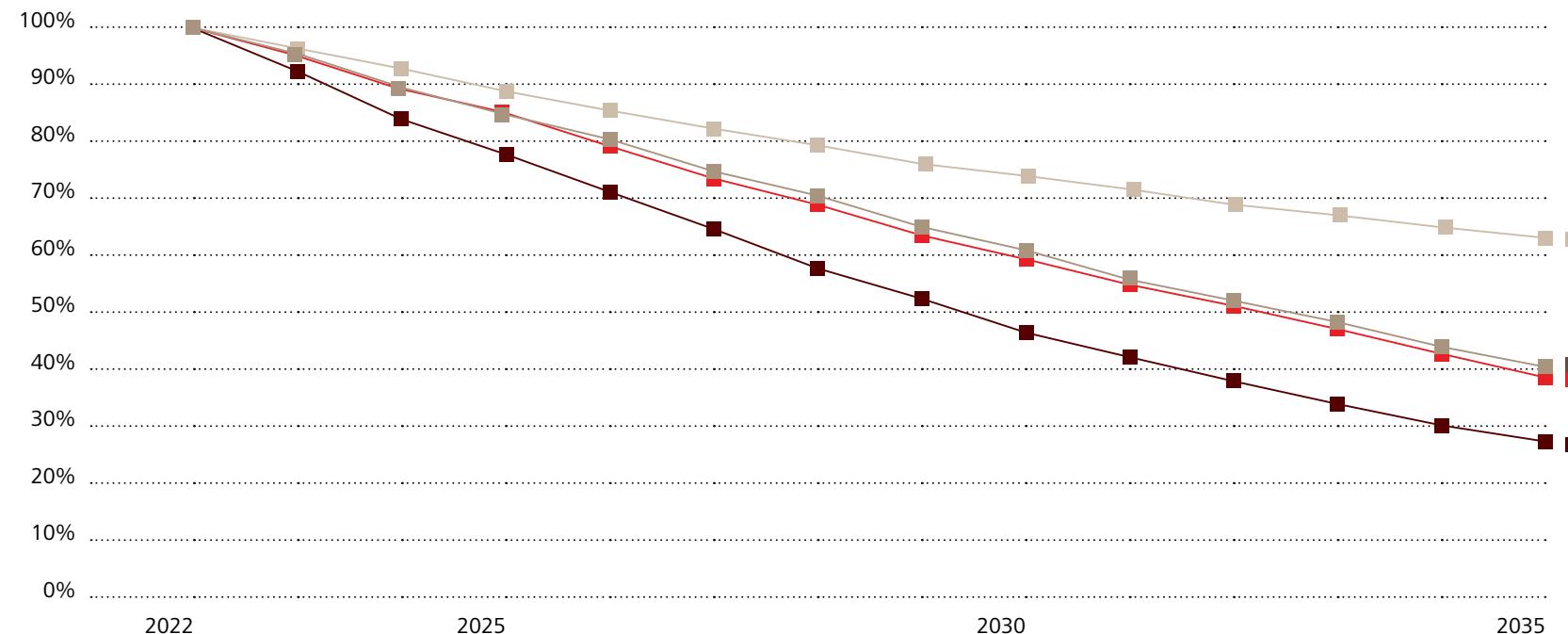
Le graphique montre que la réduction exigée selon les SBT pour limiter à moins de 2°C le réchauffement planétaire (Raiffeisen SBT 2°C) correspond à peu près au scénario «zéro émission nette» sur la base des perspectives énergétiques 2050+. En revanche, le taux de réduction pour les bâtiments financés par Raiffeisen se situe déjà clairement au-dessous du scénario «zéro émission nette», dès lors qu'un taux de réduction de 1,5°C est calculé pour une partie seulement de ces bâtiments, à savoir les immeubles commerciaux («Raiffeisen SBT en partie 1,5°C»). Selon l'évaluation de la société de conseil externe, il est très difficile pour la Suisse de développer le parc de bâtiments de sorte à mettre en œuvre un taux de réduction ambitieux de 1,5°C.

Raiffeisen continuera cependant de comparer l'intensité GES effective des immeubles commerciaux qu'elle finance par des hypothèques avec le taux de réduction de 1,5°C calculé selon la méthode SBT. Elle poursuivra par ailleurs ses mesures visant à réduire les émissions de GES dans le parc de bâtiments financé, dont l'engagement politique en faveur de réglementations efficaces en matière de CO₂. Compte tenu des diverses interdépendances, Raiffeisen estime toutefois qu'il n'est pas réaliste d'espérer atteindre le taux de réduction de 1,5°C calculé selon la méthode SBT avec le parc de bâtiments que Raiffeisen finance par des hypothèques.

- Publication d'informations sur le climat
- Introduction à la publication d'informations sur le climat
- 1 Gouvernance
- 2 Stratégie climatique
- 3 Gestion des risques
- 4 Chiffres clés et objectifs**
- 5 Plan de transition



Evaluation du taux de réduction des bâtiments financés par Raiffeisen



1 Scénario «continuer comme auparavant»

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen en cas de maintien des mesures établies en matière de politique énergétique et climatique.

2 Scénario «zéro émission nette»

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen si l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 fixé par la Suisse est atteint (illustration de toutes les tendances futures prévisibles aujourd'hui du développement technologique ainsi que d'une forte hausse précoce de l'efficacité énergétique).

3 Raiffeisen SBT 2°C

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen de 40% d'ici 2030 / de 59% d'ici 2035.

4 Raiffeisen SBT en partie 1,5°C

Réduction de l'intensité des émissions des bâtiments financés par Raiffeisen de 53% d'ici 2030 / de 73% d'ici 2035.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Chiffres clés

Pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie climatique et la situation de risque, les chiffres clés figurant dans le tableau ci-après «Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque» sont relevés et observés. Les chiffres clés couvrent les objectifs de réduction précédemment mentionnés ainsi que d'autres thématiques en lien avec les émissions de GES et les risques climatiques. Les indicateurs remplissent donc la fonction de Key Performance Indicators (KPI) et de Key Risk Indicators (KRI).

En tant que KPI, les chiffres clés montrent dans quelle mesure Raiffeisen atteint ses objectifs de réduction concrets et renforce sa compatibilité climatique. En tant que KRI, les chiffres clés peuvent indiquer un changement de la situation de risque. Par exemple, si la part de bâtiments situés dans des zones à fort risque augmente, un événement climatique physique tel qu'une inondation peut avoir davantage de conséquences pour Raiffeisen. Ou bien, si les financements dans les secteurs à forte intensité en CO₂ augmentent, les risques de transition peuvent avoir des répercussions plus fortes sur Raiffeisen, puisque les entreprises des secteurs correspondants auront à l'avenir un besoin d'adaptation plus grand. Si les KRI évoluaient dans un sens négatif, un besoin d'action ou de pilotage du point de vue du risque serait analysé et discuté.

L'évolution de l'intensité en CO₂ et de l'empreinte carbone des fonds Raiffeisen, des immobilisations financières et du portefeuille de négoce est calculée et indiquée, mais en raison des différents défis méthodologiques, Raiffeisen ne définit pour le moment pas d'objectifs dans ce domaine.

Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



Indicateurs pour la surveillance de la mise en œuvre de la stratégie climatique et de la situation de risque					
Thématique/Indicateur	Unité	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024	Ecart par rapport à l'exercice précédent
Bâtiments financés (hypothèques)					
Intensité des émissions des hypothèques					
logements ¹	kg CO ₂ eq / m ²	17,1	17,1	17,1	0%
immeubles commerciaux ¹	kg CO ₂ eq / m ²	19,8	19,8	19,7	-0,5%
Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ des logements financés ²	%	0,0	7,6	14,8	n/a
immeubles commerciaux financés ²	%	0,0	11,8	23,3	n/a
Part de bâtiments dans le niveau à risque élevé ³	%	10,3	10,7	11,4	0,7%
Crédits aux entreprises					
Intensité des émissions des crédits					
scope 1 et 2	t CO ₂ eq / mio CHF	76,0	24,5	24,9	1,8%
scope 3	t CO ₂ eq / mio CHF	93,0	82,8	80,5	-2,8%
Crédits aux grandes entreprises(GRE) avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE	%	0,0	4,3	9,3	5,0%
Part des financements dans les secteurs fortement émetteurs de CO ₂ ⁴	%	3,2	3,2	3,0	-0,2%
Obligations d'entreprise					
Intensité des émissions des obligations d'entreprise détenues					
immobilisations financières, scope 1 et 2 ⁵	t CO ₂ eq / mio CHF	0,31	0,31	0,04	-87%
immobilisations financières, scope 3 ⁵	t CO ₂ eq / mio CHF	0,06	0,23	4,61	1 904%
Investissements dans des obligations d'entreprise avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements (immobilisations financières)	%	0,0	0,0	0,0	0,00%
Exploitation⁶					
Variation des émissions en valeur absolue pour les scope 1 et 2 par rapport à l'exercice précédent ⁶	%	15,5	-26,0	-7,0	n/a
Ecart par rapport au taux de réduction des émissions de CO ₂ au sein de l'entreprise ²	%	0,0	-22,6	-23,8	n/a
Autres					
Empreinte CO ₂ moyenne des fonds Raiffeisen ⁷	t CO ₂ eq / mio CHF investi	159,1	278,6	223,0	-20,0%
Intensité moyenne en CO ₂ des fonds Raiffeisen ⁷	t CO ₂ eq / mio CHF de chiffre d'affaires	596,3	873,0	946,9	8,5%

1 Compte tenu de la qualité des données disponibles et de l'application de facteurs d'émission, il faut considérer les intensités d'émission des logements et des immeubles commerciaux comme des estimations. Pour les calculs des années 2022 à 2024, les facteurs d'émission appliqués sont restés constants. Raiffeisen part du principe que les facteurs d'émission diminuent au fil des années. Les raisons en sont le remplacement des systèmes de chauffage aux énergies fossiles, la consommation plus élevée d'électricité provenant de sources renouvelables et les rénovations énergétiques supplémentaires. Les intensités sont calculées sur la base des mètres carrés financés.

2 Chiffre négatif = objectif de réduction dépassé; chiffre positif = objectif de réduction manqué. Un écart par rapport à l'exercice précédent n'est pas indiqué en raison du manque d'interprétabilité dû à l'évolution des valeurs de référence.

3 Le niveau de risque est stipulé sur les cartes présentant les risques de crues, établies par geodienst.ch, si disponibles et sous licence. En 2024, des données supplémentaires des cantons des Grisons et du Tessin ont pu être utilisées. L'inclusion de ces cantons, qui en tant que cantons de montagne présentent un risque accru de dangers naturels, explique plus de la moitié de l'augmentation de 2023 à 2024.

4 Les facteurs d'émission ont été mis à jour par le PCAF en 2023. Cela entraîne une diminution des émissions calculées par rapport aux facteurs d'émission utilisés précédemment.

5 Le calcul se base sur les limites de crédit, en incluant les hypothèques. Selon les secteurs PACTA: charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation.

6 Les intensités d'émission des obligations d'entreprise doivent être comprises comme une première approximation en raison de la qualité des données disponibles jusqu'à présent. La mesure et la divulgation correspondantes constituent néanmoins la première étape importante pour analyser plus en profondeur les émissions de GES financées. La classification est basée sur la méthode du SBTi.

7 Comme la méthode a été développée et précisée en 2022 et 2023, les chiffres figurant dans les rapports ne sont pas directement comparables.

8 Hors fonds de placement en or et fonds immobiliers. La variation entre 2022 et 2023 est dû à une adaptation des facteurs d'émission utilisés par les partenaires externes. Vous trouverez de plus amples informations sur l'empreinte carbone et l'intensité sur: www.raiffeisen.ch/futura-regelwerk

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

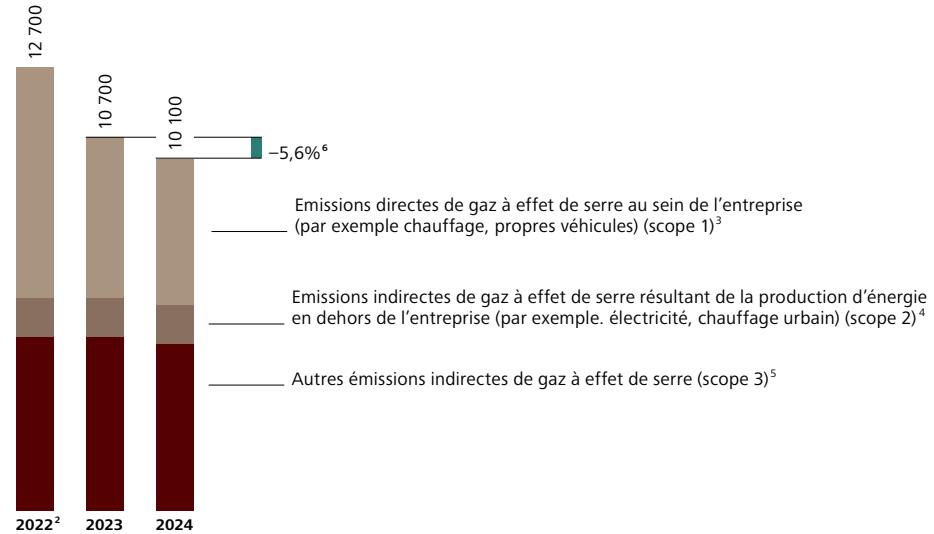
4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition



1 Emissions de gaz à effet de serre résultant de la consommation d'énergie, de papier et d'eau ainsi que des déplacements¹

en tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂)



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

¹ Toutes les valeurs de ce tableau sur l'environnement sont arrondies à la centaine. Des différences d'arrondi sont donc possibles. Les émissions de l'exploitation dans le périmètre 3 publiées ici comprennent les déplacements professionnels du personnel, le transport de marchandises ainsi que la consommation de papier et d'eau. Les émissions financées ne sont pas incluses ici. Pour les émissions financées, cf. le tableau «Emissions de CO₂ financées selon le standard du PCAF», pages 33–34.

² L'année 2022 est considérée comme l'année de référence selon le GRI.

³ Scope 1: (78% estimations, 22% valeurs saisies): émissions directes de gaz à effet de serre provenant de sources stationnaires dans l'entreprise elle-même, c'est-à-dire le chauffage au mazout ou au gaz, les véhicules de l'entreprise et les fuites de fluide frigorigène.

⁴ Scope 2: (63% estimations, 37% valeurs saisies): émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie en dehors de l'entreprise, c'est-à-dire l'électricité et le chauffage à distance.

⁵ Scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en dehors de l'entreprise du fait de processus en amont ou en aval, comme les déplacements professionnels en train ou les étapes préliminaires à la fourniture en énergie.

⁶ La réduction en 2024 s'entend dans le cadre des fluctuations habituelles.

5 Plan de transition



Publication d'informations
sur le climat

Introduction à la publication
d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Le plan de transition climatique présente les KPI que Raiffeisen utilise pour mesurer et respecter ses objectifs stratégiques de zéro émission nette et les objectifs de réduction qui en découlent. Par ailleurs, des objectifs opérationnels sont fixés et des mesures à mettre en œuvre, définies afin d'atteindre ces objectifs. La version actuelle du plan de transition reflète l'état d'avancement des mesures mises en œuvre.

En raison de la durée limitée du recensement des données dont la qualité reste à améliorer et donc des possibilités restreintes d'évaluer l'efficacité et le succès des mesures définies, il faut s'attendre à ce que le plan de transition soit modifié ces prochaines années. En conséquence, le plan de transition est contrôlé en permanence, comme la stratégie climatique, et adapté si nécessaire. Par rapport à la version de l'année dernière, on a par exemple renoncé à définir un objectif opérationnel pour les investissements dans les obligations d'entreprise. Après le financement pilote d'une initiative de sensibilisation de l'association Go for Impact en 2023 (**cf. le chapitre 2 «Stratégie climatique», page 10**), l'objectif défini à l'époque s'est révélé inadapté. Par ailleurs, la certification des bâtiments est certes toujours mentionnée en tant que mesure de réduction des émissions de l'entreprise mais, par rapport à 2023, elle n'est plus financée par le fonds climatique et ne bénéficie donc plus d'une subvention. Depuis 2024, les ressources du fonds climatique sont utilisées de manière plus ciblée pour le remplacement des systèmes de chauffage.

Enfin, il convient de mentionner dans ce contexte que Raiffeisen, en tant que prestataire de services financiers, ne peut pas atteindre seule les objectifs de zéro émission nette définis. Les facteurs déterminants sont notamment un cadre politique et réglementaire approprié ainsi que des mesures mises en œuvre au niveau de la clientèle.



Réduction des émissions de GES d'ici 2030 de 61% par m² pour les hypothèques (immeubles à usage commercial) et de 45% par m² pour les hypothèques (logements privés) par rapport à 2022

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> - intensité des émissions (kg éq. CO₂/m²) pour les hypothèques (logements privés) et les hypothèques (immeubles à usage commercial) 	<ul style="list-style-type: none"> - plus de 3 000 propriétaires de logements privés supplémentaires sensibilisés à la compatibilité climatique par an 	<ul style="list-style-type: none"> - initiatives pour sensibiliser les clientes et les clients au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique de leur logement (par exemple conseil en matière de rénovation, soutien de la campagne «chauffez renouvelable») - initiatives pour sensibiliser les clients entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique - engagement politique pour la protection du climat, avec un programme fort pour les bâtiments - développement de l'hypothèque eco

Réduction des émissions de GES des entreprises financées par des crédits (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> - crédits aux GRE avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au volume de crédit total GRE (%) - intensité des émissions (t éq. CO₂/mio CHF) des crédits (scope 1, scope 2, scope 3) - part des financements dans des secteurs fortement émetteurs de CO₂ 	<ul style="list-style-type: none"> - aucun investissement dans des entreprises travaillant dans l'extraction de charbon, de pétrole ou de gaz naturel ou exploitant des centrales à charbon - moins de 6% de financements dans des secteurs ayant un fort impact sur le climat, hors agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - exclusions définies de secteurs ayant un fort impact sur le climat - soutien d'une politique climatique ambitieuse

Réduction des émissions de GES liées aux investissements dans des obligations d'entreprise (aucun objectif de réduction défini)

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> - investissements dans des entreprises avec des objectifs climatiques basés sur la science par rapport au total des investissements dans des obligations d'entreprise (immobilisations financières) (%) - intensité des émissions (t éq. CO₂/mio CHF) des obligations d'entreprise détenues (immobilisations financières, scope 1 et 2, scope 3) 		<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des entreprises au potentiel d'amélioration de la compatibilité climatique au sein de l'entreprise et aux objectifs climatiques basés sur la science

Réduction des émissions de GES dans l'entreprise de 42% par rapport à 2022 d'ici 2030

KPI	Objectifs opérationnels	Mesures
<ul style="list-style-type: none"> - réduction des émissions absolues (t éq. CO₂) périmètres 1 et 2 selon le taux de réduction défini, en comparaison avec l'exercice précédent (%) 	<ul style="list-style-type: none"> - 7% de taux de renouvellement annuel pour les quelque 380 bâtiments (sur environ 800) de Raiffeisen chauffés aux énergies fossiles - taux de renouvellement annuel de 15% de la flotte de véhicules (225 véhicules) par des véhicules au-dessous de la valeur-seuil pour les émissions de CO₂ prescrite par la Confédération - 100% d'électricité provenant d'énergies renouvelables - 2% de réduction de la consommation d'énergie par an 	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation et soutien financier par le fonds climatique interne pour le remplacement d'un système de chauffage et l'équipement en installations photovoltaïques - achat de garanties d'origine «électricité renouvelable» - promotion des déplacements professionnels à faible taux d'émission - promotion de la construction respectueuse du climat par le respect des normes pertinentes (SNBS, Minergie)

Publication d'informations sur le climat

Introduction à la publication d'informations sur le climat

1 Gouvernance

2 Stratégie climatique

3 Gestion des risques

4 Chiffres clés et objectifs

5 Plan de transition

Mentions légales



Raiffeisen Suisse société coopérative
Communication
Raiffeisenplatz
CH-9001 Saint-Gall
Téléphone: +41 71 225 84 84
Internet: [→ raiffeisen.ch](http://raiffeisen.ch)
E-mail: [→ rch_report@raiffeisen.ch](mailto:rch_report@raiffeisen.ch)

Clôture de la rédaction: 12 mars 2025
Publication: 16 avril 2025

Langues

Allemand, français, italien et anglais. La version allemande fait foi.

Rapport

Le rapport comprend le rapport de gestion 2024 du Groupe Raiffeisen (incluant le rapport d'activité, la gouvernance d'entreprise, le bouclage annuel, les chiffres clés et la publication réglementaire, le rapport non-financier), le rapport de gestion 2024 de Raiffeisen Suisse, la publication réglementaire au 31.12.2024 du Groupe Raiffeisen ainsi que de la publication d'informations sur le climat 2024.

Le rapport non-financier du Groupe Raiffeisen se compose des chapitres «Rapport non-financier» du rapport de gestion du Groupe Raiffeisen et de la publication d'informations sur le climat.

Toutes les publications sont disponibles en ligne sur:

[→ raiffeisen.ch/rapport](http://raiffeisen.ch/rapport)

Conception

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall
Linkgroup, Zurich

Rédaction

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Mise en page et composition

Linkgroup, Zurich

Traduction

24translate GmbH, Saint-Gall
Apostroph Luzern AG, Lucerne

Remarques concernant notamment les déclarations prospectives

La présente publication contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse société coopérative au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs déterminants, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Raiffeisen Suisse société coopérative n'est pas tenue d'actualiser les déclarations prospectives qui figurent dans la présente publication.



Ouvrons la voie

Merci de votre confiance.

125^{ANS} | RAIFFEISEN

